

# RAPPORT SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

(Mise à jour : 12 mars 2018)

Présenté par  
la rapporteur de la Commission politique  
Mme Geneviève Inagosi Kassongo

À la Commission politique  
de l'Assemblée parlementaire  
de la Francophonie

# Rapport sur les situations politiques

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Suspension, mise sous observation et alerte.....</b>                    | <b>1</b>  |
| Suspension.....   | 1         |
| Mise sous observation.....  | 1         |
| Alerte.....   | 2         |
| <b>2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone.....</b> | <b>3</b>  |
| <b>a. Section suspendue.....</b>  | <b>3</b>  |
| République arabe syrienne.....  | 3         |
| <b>b. Section mise sous observation.....</b>                                  | <b>7</b>  |
| Burundi.....  | 7         |
| <b>d. Autres situations politiques.....</b>                                   | <b>10</b> |
| Cambodge.....   | 10        |
| Cameroun.....   | 12        |
| Catalogne.....  | 13        |
| Égypte.....   | 15        |
| Guinée équatoriale.....   | 17        |
| Haïti.....  | 18        |
| Liban.....  | 19        |
| République centrafricaine.....  | 21        |
| République du Congo.....  | 24        |
| République démocratique du Congo (RDC).....                                   | 25        |
| Sahel.....  | 30        |
| Burkina Faso.....   | 31        |
| Mali.....   | 31        |
| Niger.....  | 33        |
| Tchad.....  | 34        |
| Togo.....   | 34        |
| <b>e. Veille parlementaire.....</b>   | <b>36</b> |
| France.....   | 36        |
| Gabon.....  | 36        |
| Mauritanie.....   | 36        |
| République tchèque.....   | 36        |
| Rwanda.....   | 37        |
| Sénégal.....  | 37        |

## 1. Suspension, mise sous observation et alerte

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des *Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF :

### Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, est dissous ou privé de ses pouvoirs.

La suspension d'une section de l'APF a pour effets l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'action de coopération et de participer aux différentes réunions. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Actuellement, une seule section est suspendue au sein de notre Assemblée :

- **République arabe syrienne** (2011) – La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistances des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

### Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface.

La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Cette mesure remplace la « mise sous observation à titre préventif » utilisée avant l'adoption par l'Assemblée plénière de Luxembourg en juillet 2017 du document *Mécanismes de vigilance démocratique et sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une

période de deux ans et permet à la section concernée d’avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l’APF.

Actuellement, une seule section est mise sous observation au sein de notre Assemblée :

- **Burundi (2015)** – La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la Session de l’APF à Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l’Homme commises. Cette mise sous observation est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle.

Une mission d’information et de contacts de l’APF a été dépêchée au Burundi en novembre 2017 afin de rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Le rapport et les recommandations de la délégation de l’APF seront présentés aux membres du Bureau lors de la réunion du 1<sup>er</sup> et 2 février 2018 à Paris.

### Alerte

L’alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et / ou de violations de valeurs défendues au sein de l’espace francophone afin notamment d’assurer un suivi attentif de la situation et de proposer, au besoin, à la section concernée des mesures d’accompagnement. L’alerte étant purement préventive, elle ne s’accompagne d’aucune sanction.

Actuellement, la procédure d’alerte ne s’applique à aucune section de notre Assemblée.

### Récapitulatif du statut des sections de l’APF

|                                      | DÉBUT DE LA<br>SUSPENSION | LEVÉE DE LA<br>SUSPENSION | DÉBUT DE LA<br>MISE SOUS<br>OBSERVATION | LEVÉE DE LA<br>MISE SOUS<br>OBSERVATION |
|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---|---|
| <b>Burundi</b>                       |                           |                           | Juillet 2015                            |   |
| <b>République arabe<br/>syrienne</b> | Juillet 2011              |                           |   |   |
| <b>République<br/>centrafricaine</b> | Juillet 2013              | Juillet 2016              |   |   |

## 2. Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Cette section est consacrée aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Elle ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais également, dans un esprit d'ouverture, l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein des sections membres. De plus, elle se concentre essentiellement sur les faits politiques survenus depuis la dernière Session de l'APF en juillet 2017, bien que les événements antérieurs puissent être abordés pour davantage de compréhension.

Dans un premier temps, il sera question de la situation de la République arabe syrienne, seule section actuellement suspendue au sein de notre Assemblée. Dans un deuxième temps, la situation du Burundi, section mise sous observation depuis juillet 2015 et hôte d'une mission d'information et de contacts de l'APF en novembre 2017, sera traitée. Dans un troisième temps seront abordés d'autres événements ayant retenu l'attention de l'APF au cours des derniers mois et s'étant produits au Burkina Faso, au Cambodge, au Cameroun, en Catalogne, en Égypte, au Gabon, en Haïti, au Liban, au Mali, au Maroc, au Niger, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo (RDC) et au Togo. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues et mises sous observation de celles simplement citées pour parfaire l'information donnée aux membres de l'APF.

Enfin, une quatrième partie fait le point sur l'actualité parlementaire ailleurs dans l'espace francophone en abordant notamment les différentes élections législatives ayant ponctué la vie parlementaire de nos sections au cours des derniers mois.

### a. Section suspendue

#### République arabe syrienne

##### **SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011**

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37<sup>ème</sup> Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Le conflit syrien a débuté en mars 2011 alors que, dans le sillage du Printemps arabe, des mouvements de contestation populaire sont violemment réprimés par les forces de l'ordre du gouvernement syrien. De manifestations citoyennes réclamant des réformes politiques, la situation en Syrie s'est alors transformée en véritable guerre civile opposant de nombreux acteurs sur des fronts multiples et se complexifiant sans cesse avec l'entrée en jeu des organisations djihadistes et des puissances extérieures.

Le conflit syrien a opposé, dans un premier temps, les forces gouvernementales du Président Bachar al-Assad aux groupes armés rebelles de l'opposition syrienne qui souhaitaient le départ du président.

Loin d'être unifiée, cette opposition syrienne est constituée de rebelles dits modérés, mais aussi de groupes islamistes et djihadistes, notamment les salafistes du Front Fateh al-Sham (ex-Front al-Nosra), liés à Al-Qaïda et réfutant l'organisation terroriste État islamique (EI). Par ailleurs, le régime de Bachar al-Assad combat également l'EI qui, en déclarant l'instauration d'un califat islamiste en Syrie et en Irak en juin 2014, a remis en cause les frontières syriennes et le contrôle du gouvernement syrien sur son territoire national. Enfin, le régime de Bachar al-Assad affronte en outre les Kurdes qui aspirent à une plus grande autonomie politique dans le Nord du pays. Parallèlement, ces mêmes Kurdes, tout comme les armées des rebelles syriens, combattent l'expansion de l'EI. Une alliance militaire arabo-kurde soutenue par les États-Unis – les Forces démocratiques syriennes (FDS) – a ainsi été créée pour lutter contre l'EI. À cette mosaïque s'ajoutent finalement les acteurs extérieurs, principalement la Russie et l'Iran qui appuient le régime syrien, la Turquie, opposée aux Kurdes et qui accompagne l'opposition depuis septembre 2016, la coalition internationale menée par les États-Unis qui s'oppose à la fois au gouvernement de Bachar al-Assad et à l'organisation terroriste EI ainsi que l'Arabie saoudite et le Qatar qui soutiennent les rebelles islamistes salafistes.

Le conflit syrien s'est poursuivi au cours des derniers mois, notamment dans la Ghouta orientale, en périphérie de Damas. La situation humanitaire demeure encore très alarmante pour des centaines de milliers de Syriens et les négociations de paix, malgré certaines évolutions, n'ont pas connues d'avancées significatives.

#### Guerre civile et combat contre l'EI

Depuis la prise d'Alep en décembre 2016, le régime de Bachar al-Assad contrôle presque entièrement l'Ouest du pays, où se trouve la majorité de la population. Seules quelques enclaves demeurent sous le contrôle des forces armées rebelles de l'opposition syrienne, notamment la province d'Idleb au Nord-Ouest et la Ghouta orientale, près de Damas. Parallèlement, les efforts à la fois de l'alliance militaire arabo-kurde, soutenue par les États-Unis, et de l'armée syrienne, avec l'aide de la Russie, ont permis un recul significatif du groupe terroriste EI qui a notamment été chassé de la ville de Raqqa, l'un de ses derniers bastions, et de la région orientale de Deir ez-Zor.

Depuis la perte d'Alep, le principal bastion des rebelles syriens est devenu la province d'Idleb, dans le Nord-Ouest du pays. Bien qu'une zone dite de « désescalade » – où toute activité militaire est interdite – y ait été instaurée en vertu des pourparlers d'Astana au printemps dernier, les combats ont repris en septembre. En réponse à une offensive des rebelles contre des positions du régime, les forces aériennes syriennes et russes ont débuté une nouvelle campagne de bombardements contre l'Idleb causant en quelques jours la mort de plusieurs centaines de civils et de rebelles. Les offensives de l'armée syrienne se sont poursuivies, de façon significative à partir de la fin du mois décembre, et lui ont permis de gagner du terrain dans la région : le 22 janvier, 322 villages avaient été reconquis par le régime syrien.

Dans la Ghouta orientale, en périphérie de Damas où les rebelles syriens sont assiégés par les forces du régime de Bachar al-Assad depuis 2013, les combats continuent depuis l'été. Le 12 novembre, un convoi de 24 camions transportant de la nourriture et des médicaments pour 21 500 personnes est entré dans la ville de Douma pour la première fois en trois mois, mais le dépôt où était entreposé un tiers de l'aide a été bombardé. À l'initiative de la Russie, un cessez-le-feu a été signé à la fin du mois de

novembre, mais les frappes de l'aviation syrienne ont repris le 3 décembre. Le régime de Bachar al-Assad a grandement intensifié en février les bombardements dans la région afin de reprendre le contrôle de ce dernier fief rebelle. En quelques jours, plusieurs centaines de civils sont été tués et la situation humanitaire déjà alarmante s'est aggravée. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution le 24 février afin d'ordonner un cessez-le-feu dans la Ghouta orientale : malgré cet appel, les bombardements se sont poursuivis.

En ce qui concerna la lutte contre l'EI, la deuxième moitié de l'année 2017 a surtout été marquée par l'offensive lancée en juin par les FDS, avec le soutien de la coalition internationale menée par les États-Unis, afin de prendre Raqqa, la plus importante ville contrôlée par l'EI en Syrie, dans le Nord du pays. Les combats meurtriers ont duré quatre mois. À la mi-octobre, après la conclusion d'un accord, les derniers djihadistes ont évacué la ville avec leurs familles en échange de la libération des civils retenus comme boucliers humains. La bataille s'est terminée le 17 octobre 2017 ; les FDS et la coalition ont pris le contrôle de Raqqa, détruite ou inhabitable à 80 %.

Aux mains des djihadistes de l'EI depuis 2014, la ville de Deir ez-Zor et sa région, dans l'Est du pays, ont aussi fait l'objet au cours de l'année 2017 d'une reconquête, cette fois par l'armée syrienne et ses alliés russes. Débutée en mai, l'offensive menée par les forces de Bachar al-Assad a permis au régime de reprendre entièrement la ville en novembre. Au cours des mois de novembre, décembre et janvier, les offensives se sont poursuivies afin de chasser entièrement de cette région les djihadistes de l'EI.

Alors que plusieurs régions syriennes, à l'exception de la Ghouta orientale, ont connu une accalmie au cours des dernières semaines, un nouveau front s'est ouvert en janvier. Des combats meurtriers ont opposé l'armée turque aux combattants kurdes dans le Nord de la Syrie, la Turquie ayant débuté une offensive visant à déloger de la région d'Afrine, frontalière avec la Turquie, les milices kurdes syriennes, considérées comme des « terroristes » par Ankara. Une cinquantaine de personnes ont été tuées en quelques jours.

Par ailleurs, Damas continue d'être sporadiquement victime d'actes de violence. Le 2 juillet, au moins huit personnes sont mortes dans un attentat suicide. Le 21 août, une roquette lancée sur un centre de foire a fait cinq morts. Le 12 octobre, un kamikaze s'est fait exploser au quartier général de la police syrienne, faisant un mort et plusieurs blessés.

### Situation humanitaire

Les victimes civiles du conflit syrien sont très nombreuses et quasi quotidiennes suivant les différents fronts. Au cours des derniers mois, ce sont encore plusieurs milliers de personnes, dont plusieurs centaines d'enfants, qui ont perdu la vie, notamment lors des différents bombardements. Le mois de septembre a été particulièrement meurtrier avec plus de 3 000 morts, dont un tiers de civils, principalement lors des frappes aériennes contre le groupe terroriste EI et dans la province d'Idleb.

À ce titre, les combats et les frappes aériennes lors de l'offensive à Raqqa ont causé la mort de 3 250 personnes. De ce nombre, on compte 1 230 civils, dont 270 enfants selon l'*Observatoire syrien des droits de l'Homme* (OSDH). De même, dans la Ghouta orientale, 1 337 civils ont été tués et 9 123 blessés au cours de l'année 2017 par les frappes aériennes et les tirs d'artillerie du régime syrien et de la Russie, selon les *Casques blancs de la défense civile syrienne*, une organisation humanitaire de

protection civile. Depuis le 18 février, ce sont plus de 600 personnes, dont près de 150 enfants, qui ont trouvé la mort dans les bombardements en Ghouta orientale selon l'OSDH. Quant à la région de Deir ez-Zor, l'OSDH fait état de la mort d'au moins 754 civils, dont 175 enfants, et 1 670 blessés, entre le 10 septembre et le 5 novembre 2017, au plus fort des combats. 130 civils auraient également été tués en février. Enfin, l'OSDH compte plus de 300 civils tués dans l'Idleb depuis septembre.

Du reste, de nombreuses villes et villages, au centre des combats, se retrouvent régulièrement assiégés, sans possibilité d'être ravitaillés par des convois humanitaires. Les populations y sont captives avec des ressources alimentaires limitées et les enfants y sont fortement vulnérables à la malnutrition, ce qui entraîne des crises humanitaires alarmantes. Le 23 octobre, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a indiqué avoir dénombré dans la Ghouta orientale, au cours des trois mois précédents, 232 enfants en état de malnutrition aiguë sévère, 882 en état de malnutrition aiguë modérée et 1 589 enfants en situation à risque. Bien qu'une cinquantaine de camions d'aide humanitaire de l'ONU et du Croissant-Rouge soient parvenus à entrer dans la région quelques jours plus tard, depuis novembre 2017, il semble qu'aucun convoi humanitaire n'a pu atteindre la Ghouta orientale, ou même la ville d'Idleb au Nord-Ouest. Dans l'ensemble du pays, 13,1 millions de personnes, dont 5,3 millions d'enfants, seraient actuellement dans une situation humanitaire précaire ou très précaire. Depuis 2011, le conflit syrien a fait environ 500 000 morts et 12,6 millions de déplacés.

### Négociations et efforts diplomatiques

Sur le plan diplomatique, un huitième cycle des pourparlers d'Astana s'est ouvert le 21 décembre, à l'initiative de la Russie, de l'Iran et de la Turquie. Un précédent round de négociations avait eu lieu à la fin du mois d'octobre et s'était achevé sans réelle avancée. La tenue le 30 janvier à Sotchi (Russie) d'un Congrès du dialogue national syrien a par la suite été annoncée. Parrainé par la Russie, la Turquie et l'Iran, ce congrès visait à réunir l'opposition syrienne – incluant les représentants kurdes, malgré les réticences de la Turquie – et le régime de Damas pour chercher des solutions pacifiques à la sortie de crise. Cependant, ni l'opposition syrienne, ni les représentants Kurdes n'ont participé à la réunion, et ce, en raison des combats menés par les Turques dans la province d'Afrine dans le nord de la Syrie contre les positions kurdes. Au terme de la rencontre et en l'absence de plusieurs factions de l'opposition, une déclaration commune annonçant la création d'un comité chargé de rédiger une nouvelle constitution a néanmoins été adoptée.

Ces démarches se déroulent en parallèle des efforts de l'ONU qui piétinent depuis plusieurs mois. L'envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, a travaillé au maintien des pourparlers entre les différents protagonistes du conflit syrien. En novembre, les différentes factions de l'opposition ont formé un comité unifié, comprenant des représentants de toutes les composantes de l'opposition, en vue de nouvelles négociations qui ont eu lieu du 28 novembre au 14 décembre dernier. Or, ce huitième cycle de pourparlers de paix s'est à nouveau soldé sans résultat tangible. De nouvelles négociations sous l'égide des Nations Unies ont repris le 25 janvier, exceptionnellement à Vienne plutôt que Genève : ces négociations ont toutefois échoué et aucun consensus ne fut adopté en raison du refus du gouvernement et de l'opposition de se rencontrer.



## b. Section mise sous observation

### Burundi

#### SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2015

La mise sous observation du Burundi est en vigueur depuis la 41<sup>ème</sup> Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique en cours et des violations graves des droits de l'Homme commises. Cette mise sous observation est accompagnée de la suspension des activités de coopération institutionnelle.

L'annonce en avril 2015 de la candidature du Président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat présidentiel, jugée anticonstitutionnelle par plusieurs opposants, a entraîné dans le pays une montée des mouvements contestataires populaires, réprimés violemment par les forces de l'ordre. S'en est suivie une multiplication des actes de violence et de répression déstabilisant et troublant la société burundaise : tentative de coup d'État en mai 2015, assassinats de plusieurs personnalités politiques, fuite en exil de divers opposants au régime, etc. La situation politique et sécuritaire au Burundi s'est ensuite dégradée. La prolifération des actes de violence s'est poursuivie et les mouvements contestataires populaires ont continué, pour la plupart toujours étouffés violemment par les forces policières. Le gouvernement burundais affirme toutefois depuis le début de l'année 2017 que la crise dans le pays est terminée et que le calme est revenu. Il semble en fait qu'au cours du second semestre de l'année 2017 les actes de violence et l'insécurité aient diminué au Burundi par rapport aux années 2015 et 2016. Sans signifier un véritable retour à une situation calme et sécuritaire, les actes de violence sont moins systématiques et les cas de disparitions forcées, d'assassinats et d'arrestations arbitraires moins fréquents bien que toujours présents.

Depuis le début de la crise, les violences ont fait de 500 à 2 000 morts, selon les sources. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) compte également plus de 400 000 Burundais en exilé et soutient que 391 millions de dollars sont nécessaires pour venir en aide aux Burundais réfugiés en Tanzanie, en RDC, au Rwanda et en Ouganda.

#### Mission d'information et de contacts de l'APF

Les 20, 21 et 22 novembre 2017, le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), M. Jacques Chagnon, a conduit une délégation du Bureau de l'APF au Burundi afin de répondre à l'invitation conjointe des Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale du Burundi, M. Révérien Ndikuriyo et M. Pascal Nyabenda. Face aux sanctions dont est actuellement l'objet la section burundaise de l'APF, ces derniers ont souhaité qu'une mission de l'APF puisse venir rendre compte de la situation politico-sécuritaire du pays. Cette mission était initialement prévue en avril 2017, mais a dû être reportée en raison de contraintes d'agenda. Par la suite, les membres de la délégation se sont rendus à Bruxelles afin de rencontrer des représentants de l'opposition en exil. Le rapport de la mission de l'APF a été présenté aux membres du Bureau réunis à Paris les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018 et est disponible sur le site internet de l'APF.

#### Commission d'enquête internationale

La *Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme au Burundi* a rendu public en septembre dernier son rapport au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Les enquêteurs

de la Commission, qui se sont vus refuser par les autorités burundaises l'entrée dans le pays, ont recueilli les témoignages de milliers de Burundais en exil et réfugiés dans les pays voisins. Le rapport de la Commission d'enquête fait état, au cours de la période d'avril 2015 à septembre 2017, d'une utilisation de moyens de torture, d'enlèvements et d'exécutions sommaires à l'encontre d'opposants réels ou supposés, de violences sexuelles, d'arrestations arbitraires et de détentions forcées. Les enquêteurs y appelaient la Cour pénale internationale (CPI) à enquêter sur des crimes contre l'humanité qui aurait été commis au cours de cette période par des agents de l'État burundais, notamment des membres du service national de renseignement, de la police et de l'armée ainsi que des Imbonerakure (membres de la ligue jeunesse du parti au pouvoir). À l'instar des rapports intérimaires de la Commission, les autorités burundaises ont rejeté les conclusions soulevées. Des dizaines de milliers de militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, ont défilé dans les rues de Bujumbura pour dénoncer le rapport qu'ils jugent biaisé et sans effets.

Le 29 septembre 2017, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a renouvelé pour un an le mandat de la Commission d'enquête. La veille, le Conseil des droits de l'Homme avait en outre adopté une résolution, portée par les pays africains avec le soutien de Bujumbura, demandant au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) de dépêcher au Burundi une équipe de trois experts afin « d'établir la vérité et de veiller à ce que les auteurs de crimes déplorables soient traduits devant les autorités judiciaires au Burundi ». Cette résolution a permis de rétablir les liens avec le HCDH qui avait été rompus par le gouvernement burundais le 11 octobre 2016. Tout comme la Commission d'enquête déjà en place, ces trois experts auront la charge de collecter des informations sur les violations des droits de l'Homme au Burundi. Or, ces trois experts, contrairement à la Commission, devront transmettre leurs informations aux autorités judiciaires du Burundi qui auront la charge d'établir la vérité.

Depuis le début de l'année 2018, l'ONU a publié deux nouveaux rapports sur le Burundi, l'un à l'initiative du Secrétaire général, l'autre préparé par le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA). Les deux rapports dressent un portrait alarmant de la situation socioéconomique et humanitaire dans le pays. Selon le premier rapport, 65 % des jeunes seraient actuellement au chômage et l'inflation serait passée de 5,6 % en décembre 2016 à 18 % en décembre 2017, soit une augmentation de 12,4 %. Quant au rapport d'OCHA, on y estime que 3,6 millions de personnes ont actuellement besoin d'une assistance humanitaire au Burundi, soit une augmentation de 18 % depuis 2016. Le rapport d'OCHA propose également un plan d'action sectoriel insistant notamment sur l'accès à l'eau, l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire. Les conclusions des deux rapports et le plan d'action sectoriel ont été fortement critiqués par les autorités burundaises qui considèrent que les données utilisées ne sont pas à jour. De plus, le gouvernement burundais soutient que ses ministères concernés n'ont pas été contactés. Des milliers de personnes ont manifesté à l'appel de Bujumbura pour marquer leur désaccord avec les constats des rapports qu'ils jugent par conséquent inexacts.

### Projet de révision constitutionnelle

En octobre dernier, le Conseil des ministres a adopté le principe d'un projet de révision de la Constitution qui été rendu public en décembre. Le projet de révision prévoit, à partir de 2020, des mandats présidentiels de sept ans. La composition du Sénat serait amputée des anciens chefs d'Etat et les lois votées à la majorité absolue des députés présents, plutôt qu'au deux tiers. Par ailleurs, les

quotas de 60 % d'Hutus, 40 % de Tutsi et au moins 30 % de femmes au gouvernement et au parlement seraient conservés. Ces quotas pourront toutefois être supprimés : un délai de 5 ans est en effet accordé au Sénat pour évaluer la possibilité « de mettre fin ou proroger le système de quotas ethniques à l'exécutif, au législatif et au judiciaire après la mise en place des institutions issues de la présente Constitution ». Enfin, l'article 86 édicte qu'« aucune coalition d'indépendants n'est autorisée », une attaque directe à la principale force parlementaire d'opposition, une coalition formée d'indépendants.

Le 12 décembre 2017, le Président Nkurunziza a annoncé le lancement d'une « campagne d'explication » des amendements constitutionnels en vue du référendum prévu en mai 2018. Une campagne référendaire à proprement parler doit par la suite être lancée par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Entretemps, une quarantaine de partisans de l'opposition ont été arrêtés sous prétexte de militer avant l'ouverture officielle de la campagne référendaire, une situation dénoncée par l'opposition qui juge que seuls les militants faisant campagne pour le non sont ciblés, alors que les plus hautes autorités de l'Etat font ouvertement campagne pour le oui. L'opposition dénonce également ce qu'elle considère être des tactiques d'intimidation des autorités burundaise à l'endroit des opposants à la réforme constitutionnelle.

L'inscription des électeurs pour le référendum de mai et les élections générales de 2020 s'est tenue du 8 au 25 février dernier. Au terme du processus, 5 millions de personnes ont été inscrites selon les autorités burundaises. De son côté, l'opposition a critiqué le processus d'inscription soutenant qu'un enrôlement forcé des électeurs s'est produit dans certaines régions.

Enfin, le président Nkurunziza a été nommé « guide suprême éternel » par la direction du CNDD-FDD. Cette nomination a suscité la moquerie de divers groupes de l'opposition qui voient dans cette nomination une preuve de la volonté du président de demeurer en poste de manière indéfinie.

### Dialogue inter-burundais

À l'initiative de la Communauté des États d'Afrique de l'Est, un dialogue politique inclusif inter-burundais est en cours sous la facilitation de l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa. Un quatrième cycle de négociations a été prévu à Arusha, en Tanzanie, du 27 novembre au 8 décembre dernier. Le facilitateur Mkapa a ouvertement souhaité que ce nouveau dialogue se termine par la signature d'un accord entre les partis. Or, les principaux leaders de l'opposition en exil ont boycotté l'évènement où les membres de leur mouvement, le CNARED, n'auraient pas été invités nommément. De même, la société civile indépendante n'était pas représentée. Des membres de l'opposition politique interne se sont, quant à eux, déplacés à Arusha. Les positions des protagonistes se sont révélées à nouveau irréconciliables et ont donné lieu à une nouvelle impasse politique. Ce quatrième cycle de dialogue s'est ainsi clôturé sans accord entre les parties, ni avancés significatives.

### Cour pénale internationale

Le Burundi est devenu le 27 octobre 2017 le premier pays à quitter la Cour pénale internationale (CPI). Tel que le stipule le Statut de Rome, le gouvernement burundais avait notifié officiellement aux Nations Unies son intention de se retirer de la CPI un an plus tôt. A l'appel du gouvernement, des milliers de manifestants ont célébré l'évènement dans les rues de Bujumbura.

Outre les enquêteurs de la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, plusieurs ONG avaient demandé à la CPI d'ouvrir une enquête sur les crimes qui auraient été commis au Burundi depuis 2015, évoquant notamment les nombreuses disparitions forcées recensées, de 800 à 1 200 personnes depuis le début de la crise, selon les sources. Le 9 novembre 2017, les juges de la CPI ont annoncé qu'ils avaient autorisé, dans une décision rendue sous scellés le 25 octobre, l'ouverture d'une enquête « sur les crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 et jusqu'au 26 octobre 2017 », soit avant le retrait du Burundi. La CPI resterait ainsi compétente pour la période pendant laquelle le Burundi était un État partie du Statut de Rome.

## d. Autres situations politiques

### Cambodge

Depuis les élections législatives de 2013, lors desquelles le parti d'opposition *Cambodia National Rescue Party* (CNRP) a connu une percée remarquable, le gouvernement cambodgien, mené par le Premier ministre Hun Sen depuis 32 ans, a resserré l'espace démocratique et a régulièrement ciblé le CNRP et ses représentants, limitant ainsi la voix de l'opposition. L'un des dirigeants historiques de l'opposition cambodgienne, Sam Rainsy, est en exil depuis 2010 pour échapper à des poursuites judiciaires qu'il dénonce comme politiques. Or, le CNRP a fait une nouvelle percée aux élections municipales de juin 2017, entraînant l'inquiétude du parti au pouvoir et un durcissement des positions du gouvernement à l'approche des élections législatives en juillet 2018.

#### Arrestation du chef de l'opposition et président de la section cambodgienne de l'APF

Au début du mois de septembre, le chef de l'opposition officielle et leader du CNRP, Kem Sokha, a été arrêté et mis en examen par les autorités cambodgiennes pour « trahison et espionnage », un crime passible de 30 ans de prison. Le tribunal de Phnom Penh a indiqué que Kem Sokha serait jugé pour « un plan secret et une conspiration passée avec des étrangers ». L'opposant est accusé de vouloir renverser le gouvernement de Hun Sen avec le soutien des États-Unis. Kem Sokha était président de la section cambodgienne de l'APF.

Les militants du CNRP ont réagi contre la détention de leur chef en déployant à travers le pays de grandes affiches à son effigie. Les députés de l'opposition ont boycotté les séances du parlement pour aller manifester devant la prison isolée où il est détenu. Le 26 septembre, la demande de libération sous caution de Kem Sokha a été refusée par la cour cambodgienne. Ses avocats avaient boycotté l'audience puisque l'accusé n'avait pas été autorisé à y assister. De même, des députés de l'opposition se sont vus refuser l'accès à la salle, l'audience étant tenue à huis clos. Une nouvelle demande de libération conditionnelle a été déposée par les avocats de Kem Sokha le 1<sup>er</sup> février et a de nouveau été refusée par la cour cambodgienne. Kem Sokha est toujours en détention.

#### Fuite en exil de plusieurs parlementaires de l'opposition et dissolution du parti d'opposition

Les pressions exercées sur le CNRP et ses représentants ont entraîné la fuite en exil de plusieurs figures politiques de l'opposition : au début du mois d'octobre, près de la moitié des parlementaires de

l'opposition cambodgienne avaient fui à l'étranger par crainte des arrestations et des représailles. En octobre, le gouvernement cambodgien a fait une requête auprès de la Cour suprême afin que soit dissous le CNRP, principal parti politique d'opposition, pour « éviter la destruction de la nation ». Le motif légal invoqué par le gouvernement de Hun Sen est la menace que représente pour la sécurité nationale le CNRP, soupçonné d'œuvrer « contre les intérêts du pays ».

Au début du mois de novembre, le Premier ministre Hun Sen a menacé de représailles la vingtaine de députés du CNRP siégeant toujours au Parlement s'ils ne rejoignaient pas les rangs du parti au pouvoir. Le 16 novembre, le plus haut tribunal du pays a finalement déclaré la dissolution du CNRP et le bannissement de 118 personnalités de la vie politique pour cinq années. Le parti a été reconnu coupable de préparer une révolution dans le pays, avec l'appui des États-Unis. De plus, les députés du CNRP – dont le chargé de mission de la Région Asie de l'APF, M. Pol Ham – ont été destitués. Dans un rapport publié en février dernier, le gouvernement cambodgien soutient que ces mesures étaient nécessaires pour assurer la stabilité politique du pays face aux risques de chaos. Enfin, le 15 février, le ministre de l'Intérieur a déposé une requête devant la cour afin de mettre sous arrêt cinq anciens députés du CNRP qu'il accuse de participer à des activités politiques à l'extérieur du Cambodge : cette requête vise les députés ayant fondé le *Cambodia National Rescue Movement* (CNRM).

### Sanctions internationales

La dissolution du CNRP est apparue pour plusieurs observateurs internationaux, dont l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis, comme un signe supplémentaire du glissement autocratique du pouvoir cambodgien, l'exclusion du principal parti d'opposition affectant la légitimité des élections à venir.

En réaction, les États-Unis ont immédiatement annoncé la suspension de tout soutien américain à l'organisation au Cambodge d'élections qui ne seraient pas considérés légitimes. Des restrictions d'entrée sur le territoire américain ont également été imposées par Washington aux représentants du gouvernement cambodgien. En décembre, la Commission européenne a à son tour décidé de suspendre son assistance à la commission électorale cambodgienne pour l'organisation des élections législatives de 2018. La représentation européenne a indiqué qu'un « processus électoral dont le principal parti d'opposition a été arbitrairement exclu ne peut être considéré comme légitime ». À la fin du mois de décembre, la Chine s'est toutefois engagée à maintenir son soutien au Cambodge pour la tenue du scrutin législatif de juillet, en fournissant notamment une assistance technique et matérielle.

Le 14 décembre, le parlement européen a adopté une résolution dénonçant la dissolution du CNRP, résolution à laquelle a répondu deux jours plus tard l'Assemblée nationale cambodgienne dans une déclaration rappelant la légalité du processus de dissolution du CNRP et accusant le parlement européen d'impartialité et d'ingérence.

### Modifications constitutionnelles et élections sénatoriales

Lors d'une réunion du Conseil des ministres tenue dans la semaine du 29 janvier 2018, le gouvernement d'Hun Sen a approuvé une série d'amendements à la Constitution qui ont ensuite été déposés à l'Assemblée nationale la semaine suivante. Les amendements ont pour objectif d'introduire une obligation de « prioriser les intérêts du pays » et d'empêcher des individus de nuire à l'intérêt

public. De plus, les amendements proposent l'ajout de la notion de « crime de lèse-majesté », c'est-à-dire la criminalisation des insultes portées contre le monarque.

Enfin, le 25 février 2018 se sont tenues au Cambodge les élections sénatoriales : le CPP, parti du premier ministre Hun Sen, a remporté l'ensemble des 58 sièges. Sur un total de 11 695 électeurs, 11 670 ont voté pour le CPP. Les États-Unis et l'Union européenne ont vivement critiqué le résultat des élections : les États-Unis ont coupé une partie de leur aide au Cambodge.

### Fermeture d'ONG et de médias

Depuis août 2017, plusieurs médias indépendants et organisations non-gouvernementales (ONG) ont été visés par des enquêtes fiscales agressives et menacés de fermeture. L'ONG *National Democratic Institute* (NDI) a été fermé et ses employés étrangers expulsés, officiellement pour des motifs fiscaux. NDI avait été accusée au cours des semaines précédentes d'aider l'opposition cambodgienne à tenter de renverser le gouvernement. Les radios *Voice of America* et *Radio Free Asia* (RFA) ont également été visées. Au début du mois de septembre, l'un des derniers journaux indépendants du Cambodge, *The Cambodia Daily*, a été forcé de fermer ses portes après 24 ans d'existence, faute de pouvoir payer les arriérés d'impôt de 6,3 millions de dollars réclamés par le gouvernement, mais contestés par le journal. En novembre, deux journalistes cambodgiens de RFA ont été inculpés d'espionnage et accusés d'avoir transmis des informations « nuisibles à la défense nationale » aux États-Unis, le siège de RFA étant basé à Washington.

## **Cameroun**

Depuis la fin de l'année 2016, le Cameroun est marqué par une crise politique et sociale opposant la population anglophone, qui représente 20 % des 24 millions d'habitants, et la population francophone du pays. En quelques mois, la grève initiée à l'origine par des avocats qui dénonçaient la nomination de juges ne maîtrisant pas l'anglais et l'absence de traduction des documents juridiques s'est rapidement étendue auprès des enseignants, lesquels ont réclamé à leur tour une plus grande représentativité anglophone dans les écoles de langue anglaise. Le mouvement de grève s'est finalement étendu à l'ensemble des acteurs de la société civile anglophone, réunis dans un mouvement dénommé le *Consortium de la société civile anglophone*.

### Crise politique et sociale dans les provinces anglophones

Bien qu'interdit par les autorités locales, ce mouvement a multiplié au cours de l'année 2017 les actions pour dénoncer une marginalisation de la communauté anglophone des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays et le manque d'infrastructures dans les zones anglophones dû à une répartition des richesses jugée déséquilibrée. Les protestations spontanées se sont rapidement transformées en grève sociale, en manifestations et en journées « villes mortes ».

Le 1<sup>er</sup> octobre, jour anniversaire de l'unification officielle des parties anglophones et francophones du Cameroun, les séparatistes anglophones ont proclamé symboliquement une « indépendance » vis-à-vis de Yaoundé. Des heurts ont éclaté entre les manifestants et les forces de l'ordre, faisant au moins 17 morts. Le Président Paul Biya a appelé au dialogue entre les partis. Des consultations ont ainsi été

organisées par le gouvernement avec différents représentants de la société civile anglophone pour tenter de décrier le climat sociopolitique.

Malgré ces efforts, les actes de violence ont continué. Au cours du mois de novembre, près d'une quinzaine de militaires et de policiers ont été tués dans les régions anglophones du pays par des séparatistes présumés. Des couvre-feux et des mandats d'arrêt ont été émis. En décembre, l'armée camerounaise a mené des opérations contre les foyers d'assailants présumés, mais les attaques se sont néanmoins poursuivies avec le meurtre de quatre gendarmes le 18 décembre dans la localité de Kembong. Un préfet aurait également été capturé en février. Les violences en zone anglophone auraient fait fuir près de 33 000 personnes vers le Nigéria où les conditions sanitaires des camps de réfugiés sont très préoccupantes.

### Terrorisme

Sur le plan sécuritaire, le Cameroun connaît une multiplication d'attentats terroristes revendiqués par le groupe djihadiste Boko Haram, plus particulièrement dans le Nord du pays. Au cours des mois d'août et septembre, au moins 28 personnes, dont deux soldats, ont perdu la vie dans des attentats dans l'extrême-nord du pays. En octobre, bien que près de 60 membres présumés du groupe Boko Haram et leurs proches, soit au total environ 350 personnes, se soient rendus aux autorités camerounaises, les violences ont continué. Onze civils ont été égorgés dans la nuit du 29 au 30 octobre dans l'extrême-nord. Le 31 octobre, cinq enfants ont été tués dans un attentat-suicide. Des attentats-suicides ont également eu lieu au cours des mois de novembre et décembre à Zamga, Kolofata et Klerawa. Enfin, six personnes ont été tuées le 25 février dans un double attentat de Boko Haram dans les localités de Bourvare et Goumouldi.

### **Catalogne**

Au cours des derniers mois, la Catalogne a été le théâtre d'une importante crise politique provoquée par les démarches des autorités catalanes pour accéder à l'indépendance de l'Espagne. Cette nouvelle mobilisation du mouvement indépendantiste catalan a débuté en 2010 au moment où la Cour constitutionnelle espagnole a invalidé une partie du statut d'autonomie de la Catalogne, adopté en 2006. Profitant de cet événement catalyseur pour les indépendantistes, le gouvernement catalan a organisé, en novembre 2014, une « consultation populaire » sur l'indépendance de la région qui fut immédiatement invalidée par le pouvoir central ; l'ancien président du gouvernement catalan, Artur Mas, a été condamné en mars 2017 à deux ans d'interdiction d'exercer toute fonction publique élective et à une amende de 36 500 euros pour l'organisation de ce référendum. L'ancienne vice-présidente du gouvernement catalan et l'ancienne ministre régionale de l'éducation ont également été condamnées. Une nouvelle tentative de sécession fut orchestrée en 2015, puis un nouveau référendum organisé en 2016 à l'arrivée de Carles Puigdemont à la tête du gouvernement catalan, mais ces démarches furent chaque fois jugées illégales par la Cour constitutionnelle.

## Référendum sur l'autodétermination de la Catalogne

En juin 2017, le gouvernement catalan a annoncé sa volonté de tenir à l'automne un nouveau référendum sur l'indépendance de la région. Le 6 septembre 2017, le parlement catalan a adopté un projet de loi prévoyant l'organisation en Catalogne d'un référendum d'autodétermination le 1<sup>er</sup> octobre suivant. Jugée anticonstitutionnelle, cette loi a été suspendue dès le lendemain par la Cour constitutionnelle et le parquet général espagnol a annoncé des poursuites contre les dirigeants catalans.

Le 20 septembre, 14 hauts responsables du gouvernement catalan ont été arrêtés par la police espagnole et une quarantaine de perquisitions ont eu lieu en lien avec l'organisation du référendum. Un million de tracts et près de 10 millions de bulletins de vote ont également été saisis. Craignant une utilisation des fonds publics à des fins référendaires, le gouvernement espagnol a suspendu le versement des 1,4 milliard d'euros versés mensuellement aux autorités régionales catalanes suivant le système de financement des régions autonomes espagnoles. Madrid a annoncé qu'elle se chargerait de payer directement les services publics, les fonctionnaires régionaux et autres dépenses du gouvernement catalan. De plus, le procureur général d'Espagne a annoncé que les quelque 700 maires de Catalogne qui appuyaient l'organisation du référendum risquaient des poursuites judiciaires.

Malgré la suspension de la loi adoptée par le parlement catalan et les pressions exercées par Madrid, le Gouvernement catalan a organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2017 le référendum sur l'autodétermination de la Catalogne. La consultation, jugée inconstitutionnelle par la justice espagnole et interdite par Madrid, a été marquée par des interventions policières violentes, faisant plus de 90 blessés, et la fermeture forcée de plusieurs bureaux de vote. Selon les autorités catalanes, 90 % des électeurs ont voté en faveur de l'indépendance. Le taux de participation s'est élevé à 42,3 %. La consultation n'a toutefois pas été assortie des garanties de transparence nécessaires pour un tel scrutin. Le président catalan, Carles Puigdemont, a annoncé la victoire des indépendantistes, mais a suspendu la mise en œuvre de l'indépendance et a demandé une médiation internationale avec Madrid, une option rejetée par le gouvernement espagnol. Des manifestations massives ont suivi l'annonce des résultats. Le 27 octobre, le parlement catalan a adopté une résolution déclarant officielle l'indépendance de la région. La résolution a été adoptée en l'absence des députés de l'opposition qui avaient quitté la chambre. Appliquant l'article 155 de la Constitution espagnole, le gouvernement de Madrid a, dans les heures suivantes, mis la région sous tutelle, destitué le pouvoir exécutif régional, dissous le parlement catalan et convoqué de nouvelles élections régionales. Près de 150 hauts responsables de l'administration catalane auraient également été démis de leurs fonctions. De nouvelles manifestations massives ont suivi ces annonces. Trois jours plus tard, le président Puigdemont, destitué par Madrid, s'est exilé en Belgique avec cinq membres de son gouvernement déchu. Le 8 novembre, la déclaration d'indépendance de la Catalogne a été déclarée nulle et inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle espagnole.

## Procédures judiciaires contre les indépendantistes

Au lendemain du référendum, des poursuites ont été lancées par la justice espagnole contre le chef de la police catalane et des responsables indépendantistes dans le cadre d'une « enquête pour sédition ». Plus tard en octobre, les deux dirigeants des principales associations indépendantistes de Catalogne, Jordi Sanchez et Jordi Cuixart, ont été inculpés pour sédition et placés en détention



Le 3 novembre, un mandat d'arrêt européen a été émis par la justice espagnole contre Carles Puigdemont et ses ex-ministres exilés à Bruxelles. Ces derniers se sont rendus à la justice belge qui a renoncé à les incarcérer, les plaçant plutôt en liberté sous conditions avec interdiction de quitter le pays. Le mandat d'arrêt européen visant Carles Puigdemont a été retiré le 5 décembre par la justice espagnole, seul le mandat d'arrêt espagnol étant maintenu. Le 10 novembre 2017, la Présidente du parlement catalan, Carme Forcadell, a été placée en détention pour « rébellion » et « sédition » à la suite de la déclaration d'indépendance. Elle a été libérée après versement d'une caution de 150 000 euros. Au cours du mois de novembre, une dizaine de ministres régionaux du gouvernement catalan déchu, dont le vice-président Oriol Junqueras, ont également comparu devant le tribunal et ont été placés en détention préventive. Le 11 novembre, des centaines de milliers de manifestants ont réclamé la remise en liberté des dirigeants indépendantistes catalans emprisonnés. Le 22 décembre, la justice espagnole a élargi à six personnalités indépendantistes supplémentaires les poursuites pour rébellion, sédition et malversations.

### Élections régionales

Tel qu'annoncé par le gouvernement central espagnol à la suite de la dissolution du parlement catalan, des élections régionales se sont tenues en Catalogne le 21 décembre. Les indépendantistes catalans ont conservé leur majorité au parlement régional, mais n'ont pas obtenu une majorité en voix avec 47,6 % des suffrages exprimés. Les trois partis indépendantistes ont obtenu ensemble 70 sièges sur 135, tandis que le parti anti-indépendance Ciudadanos est le premier parti avec 37 élus. Le taux de participation s'est élevé à près de 82 %.

Le 17 janvier, le parlement catalan a élu à sa présidence Roger Torrent, député du parti indépendantiste Gauche républicaine de Catalogne (ERC). Le vote s'est tenu en l'absence de huit députés indépendantistes, dont Carles Puigdemont, lesquels sont en détention ou en exil volontaire à Bruxelles. Le 22 janvier, le président du parlement a proposé aux députés la candidature de Carles Puigdemont en vue d'une investiture à la présidence de la Catalogne. Considérant les accusations qui pèsent contre le président destitué, l'opposition et le gouvernement espagnol ont annoncé qu'ils contesteraient cette candidature devant la Cour constitutionnelle. Le 1<sup>er</sup> mars, Carles Puigdemont a toutefois renoncé à briguer le poste de président de la Catalogne.

## Égypte

Depuis quelques années, l'Égypte est le théâtre d'attentats djihadistes récurrents visant à la fois les populations civiles et les forces de sécurité. En réponse à la menace terroriste, l'Égypte s'est dotée en juillet d'un Conseil national pour la lutte contre le terrorisme. Présidé par le Chef de l'État et regroupant des personnalités influentes, dont le cheikh d'Al-Azhar et le pape copte orthodoxe, le Conseil est notamment chargé de créer des opportunités économiques dans les régions où sévit l'extrémisme et de proposer des amendements législatifs pour améliorer la lutte contre le terrorisme.

### Terrorisme visant la population civile

Sur le plan sécuritaire, la situation en Égypte demeure précaire. Le pays a à nouveau été victime de plusieurs attaques terroristes au cours des derniers mois, notamment dans la région de la péninsule du

Sinaï où l'armée égyptienne combat une branche locale du groupe extrémiste État islamique (EI). La population chrétienne a notamment été la cible de plusieurs attaques terroristes alors que la communauté soufie a été fortement endeuillée. Face à ces attentats meurtriers, le Président Al-Sissi a prolongé pour une troisième fois l'état d'urgence en janvier.

L'attentat terroriste le plus choquant des derniers mois a eu lieu le 24 novembre, dans le Nord-Sinaï. 305 personnes, dont 27 enfants, ont été tuées lors d'une attaque sans précédent contre une mosquée soufie du village de Bir al-Abed à l'heure de la prière. Il s'agit de l'une des plus meurtrières attaques perpétrées en Egypte ces dernières années.

À l'approche des fêtes de fin d'année, les attaques se sont multipliées, notamment contre les chrétiens. Le 22 décembre, une église d'Atfih, à une centaine de kilomètres au Sud du Caire, a été violemment attaquée par une foule scandant des slogans hostiles. Des centaines d'assaillants ont pénétré dans l'édifice religieux, ont détruit le mobilier et ont agressé les chrétiens présents. Les forces de sécurité sont intervenues pour disperser la foule. Le 24 décembre, des hommes masqués ont ouvert le feu sur un café d'Ayat, à 50 km au Sud de la capitale, tuant au moins trois personnes. Le 29 décembre, une dizaine de personnes ont été tuées dans une église de la banlieue sud du Caire lors d'une attaque armée revendiquée par le groupe djihadiste EI.

#### Attaques contre les forces de l'ordre

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont continué au cours des derniers mois d'être régulièrement la cible des groupes djihadistes. Depuis juillet, une soixantaine d'agents de l'État – policiers ou militaires – ont trouvé la mort dans des attaques terroristes. Le 20 octobre, 16 policiers ont été tués et 13 autres blessés lors d'une embuscade menée par des combattants islamistes sur la route menant à l'oasis de Bahariya dans le désert au Sud-Ouest du Caire. Le 28 décembre, six soldats, dont un officier, ont trouvé la mort dans l'explosion de leur véhicule lors d'une opération contre les groupes terroristes de la région du Nord-Sinaï.

À cet effet, l'armée égyptienne a poursuivi au cours des derniers mois ses efforts militaires intensifs contre les milices djihadistes pour enrayer la menace terroriste en Égypte, principalement dans la péninsule du Sinaï. Plusieurs dizaines d'opérations militaires ont eu lieu dans cette zone et menées à la mort ou à la neutralisation de près d'une centaine de combattants djihadiste et à la destruction de matériel militaire. De même, les corps policiers ont procédé à de multiples opérations ayant conduit à la mort ou l'arrestation de plusieurs dizaines de présumés terroristes.

Le 9 février 2018, les autorités égyptiennes ont lancé l'Opération Sinaï 2018 afin de combattre les groupes djihadistes dans le Delta du Nil et dans le Sinaï. Depuis le début de l'opération, 77 djihadistes ont été tués et 526 arrêtés. 7 militaires ont également trouvé la mort. Les autorités égyptiennes ont indiqué avoir également détruit 66 repaires djihadistes. Le 11 mars dernier, les forces armées égyptiennes ont tué 16 djihadistes dans le Sinaï. L'opération est toujours en cours.

#### Droits humains

Au cours de l'automne, plusieurs arrestations ont été menées par la police égyptienne en lien avec l'utilisation du drapeau arc-en-ciel, symbole mondial de la communauté LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres). Bien que le code pénal égyptien n'interdise pas l'homosexualité, plusieurs

hommes ont également été accusés d'« incitation à la débauche » ou de « mépris de la religion » pour des allégations de pratiques homosexuelles. Le 25 septembre, lors d'un concert au Caire d'un groupe libanais très engagé dans la défense des droits des personnes LGBT, une vingtaine de personnes auraient été arrêtées pour avoir brandi le drapeau arc-en-ciel. Elles ont été interpellées pour « indécence publique » et « incitation des jeunes à l'immoralité » et gardées en détention. Par la suite, des dizaines d'autres personnes – 57 personnes selon l'ONG égyptienne *Egyptian Initiative for Personal Rights* (EIPR) – auraient été arrêtées pour des pratiques ou des gestes considérés promouvoir l'homosexualité. Au moins huit auraient été condamnés à des peines d'un à six ans d'emprisonnement au début du mois d'octobre. Le 26 novembre, 14 hommes présumés homosexuels ont à leur tour été condamnés à trois ans de prison pour pratique de relations sexuelles « anormales ». En janvier, certains jeunes accusés d'avoir brandi le drapeau arc-en-ciel lors du concert de septembre étaient encore en détention. Deux ont été libérés sous caution le 2 janvier.

En octobre, des parlementaires ont proposé un projet de loi criminalisant l'homosexualité, le texte prévoyant des peines de prisons pour les personnes de même sexe ayant eu des relations sexuelles dans des lieux publics comme privés. Plusieurs ONG ont dénoncé le projet de loi comme profondément discriminatoire.

Du reste, la justice égyptienne a prononcé une quarantaine de verdicts de peine capitale au cours de l'automne. En octobre, treize personnes ont été condamnés pour leur appartenance au groupe islamiste Aynad Misr, huit pour l'attaque d'un commissariat de police et onze pour leur implication dans une organisation terroriste et la tentative d'assassinat de deux officiers. Le 26 décembre, quinze hommes reconnus coupables d'attaques terroristes contre des militaires et des policiers ont été exécutés par pendaison. Le 2 janvier, cinq autres personnes ont été exécutées, dont quatre pour un attentat à la bombe.

### Élection présidentielle

L'Autorité nationale des élections a annoncé le 8 janvier la tenue du premier tour de l'élection présidentielle en Égypte du 26 au 28 mars prochain et du second tour, le cas échéant, du 24 au 26 avril.

### **Guinée équatoriale**

Des élections législatives, sénatoriales et municipales ont eu lieu le 12 novembre 2017. Le Parti démocratique de Guinée équatoriale, au pouvoir depuis près de quarante ans, a remporté avec ses 14 partis alliés les 75 sièges de sénateurs, toutes les mairies du pays et 99 des 100 sièges de la Chambre des députés.

Le 26 février, la justice a prononcé une ordonnance de dissolution du parti Citoyens pour l'innovation (CI), unique parti d'opposition au parlement. Le tribunal estime que le CI a commis « le délit d'atteinte à la sécurité de l'État ». Plusieurs militants ont été arrêtés : 147 d'entre eux ont été poursuivis pour « sédition, désordre public, atteintes à l'autorité et blessures graves », 21 personnes ont été condamnées à des peines de plus de 30 ans de prison. Les autres ont été libérés. La peine de mort, qui avait été requise par les procureurs pour certains accusés dont le chef du CI, Gabriel Nsé Obiang, n'a pas été retenue.

## Haïti

### Tensions politiques

En septembre 2017, un mouvement de contestation opposé au budget national 2017-2018, adopté par le Parlement, a paralysé plusieurs quartiers de la capitale haïtienne où de violentes manifestations ont eu lieu et plusieurs commerces et véhicules ont été endommagés. Une grève générale lancée par les syndicats de transports s'est notamment tenue le 18 septembre à Port-au-Prince. Dans un contexte de paupérisation grandissante de la population, l'opposition soutient que ce budget défavorise les Haïtiens les plus pauvres. De plus, plusieurs économistes affirment que cette loi de finance risque d'aggraver l'endettement du pays. Le budget national suscite également la désapprobation du milieu judiciaire, car le montant alloué au système de justice ne suffira pas à payer les salaires des fonctionnaires. Une grève d'une semaine a même été observée en octobre par les juges haïtiens pour dénoncer ce sous-financement.

Au cours de l'automne et en réponse aux critiques, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi visant à réduire l'impôt sur les revenus les plus faibles, mais cet effort n'a pas suffi à apaiser la contestation populaire qui réclame le départ du pouvoir du Président Jovenel Moïse. Le 17 octobre, une nouvelle manifestation de plusieurs milliers de personnes à Port-au-Prince a été fermement dispersée par les forces de l'ordre. Le 25 octobre, les dirigeants de l'opposition ont rejeté en bloc l'appel au dialogue lancé par le Président Moïse pour tenter de résoudre cette crise politique.

### Départ de la MINUSTAH et mise sur pied de la MINUJUSTH

En avril dernier, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé le départ des Casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au cours de l'automne 2017. Déployée en 2004 après le départ du Président Jean-Bertrand Aristide pour aider à endiguer l'escalade de violence, la MINUSTAH a, selon plusieurs observateurs, un bilan mitigé, notamment en raison des scandales de crimes sexuels perpétrés par son personnel et de l'épidémie meurtrière de choléra causée par ses Casques bleus. Les derniers éléments de la mission ont quitté le pays le 5 octobre dernier.

En remplacement de la MINUSTAH, le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé le déploiement d'une nouvelle mission onusienne : la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) chargée de soutenir la professionnalisation de la police nationale haïtienne et la stabilisation des institutions et de l'État de droit. Formée de 1 275 policiers et 350 civils étrangers, la MINUJUSTH a débuté son mandat de deux ans le 16 octobre dernier.

### Reconstitution de l'armée haïtienne

En juillet dernier, le ministère haïtien de la Défense a annoncé le recrutement d'une première sélection de 500 jeunes pour la nouvelle armée nationale, plus de 20 ans après la démobilisation des *Forces armées d'Haïti* (FADH) en raison de leur implication dans le coup d'État militaire de 1991. À terme, le ministère de la Défense prévoit une force militaire de 3 000 à 5 000 soldats. Le gouvernement défend cette remobilisation de l'armée, appelée « Force de défense et de sécurité », par la nécessité de renforcer la souveraineté nationale conséquemment au départ des Casques bleus de l'ONU. Les autorités haïtiennes indiquent que les nouvelles troupes pourront être mobilisées pour lutter contre la

contrebande et être déployées dans les régions touchées par des catastrophes naturelles. Elles soutiennent également que la reconstitution de l'armée assure le respect de la Constitution qui établit l'existence d'un corps militaire aux côtés des policiers.

Or, la reprise du recrutement des soldats suscite l'inquiétude de l'opposition et des organisations de protections des droits humains. Plusieurs personnes critiquent l'absence de cadre légal définissant la mission de l'armée et l'absence de réelles structures de recrutement. De plus, ils dénoncent le fait que cette remobilisation militaire n'ait pas fait l'objet d'un débat public. Les opposants craignent la politisation de l'armée. Certains y voient une tentative du Président Moïse de mettre en place une armée partisane, au service du pouvoir politique. Le 18 novembre, une manifestation d'opposition à la remobilisation militaire a été organisée à Port-au-Prince. Par ailleurs, les coûts liés à cette nouvelle force militaire suscitent également des interrogations, le budget national haïtien se limitant à 2,2 milliards de dollars.

#### Loi interdisant le mariage des couples de même sexe

Le 1<sup>er</sup> août, le sénat haïtien a adopté un projet de loi interdisant explicitement le mariage aux couples de même sexe ainsi que toute « promotion de l'homosexualité ». Le texte précise que « les auteurs, co-auteurs et complices » d'un mariage homosexuel risquent une peine de trois ans de prison ferme et une amende de 500 000 gourdes, soit un peu plus de 6 700 euros.

## Liban

#### Nouvelle loi électorale

Craignant un vide institutionnel à l'échéance de leur mandat déjà prolongé à deux reprises en l'absence de consensus sur la nouvelle loi électorale, les parlementaires libanais sont finalement parvenus à un accord le 16 juin dernier. La nouvelle loi électorale adoptée prévoit le remplacement du scrutin majoritaire par une représentation proportionnelle avec vote préférentiel et répartition confessionnelle, l'informatisation du vote ainsi qu'une reconfiguration de la carte électorale en 15 circonscriptions. Le gouvernement a annoncé que des programmes de formation seraient mis en place pour expliquer aux fonctionnaires et aux citoyens les nouvelles modalités de cette loi. Selon le ministère de l'Intérieur, il faudra compter au moins neuf mois pour être en mesure d'appliquer les principes du texte et organiser les prochaines élections législatives. Par conséquent, les parlementaires ont voté une troisième prorogation du mandat du Parlement pour onze mois, soit jusqu'en mai 2018, en attendant le scrutin.

En octobre, le parlement libanais a ainsi pu approuver le budget de l'État pour la première fois depuis 2005, les tensions et les dissensions ayant paralysé les travaux parlementaires pendant plusieurs années. Depuis 2005, année du dernier budget voté, le gouvernement fonctionnait sans budget.

#### Annonce de la démission du Premier ministre

Par ailleurs, alors qu'il se trouvait en Arabie Saoudite, le Premier ministre libanais Saad Hariri a annoncé de manière inattendue en novembre sa démission en accusant le mouvement Hezbollah, membre du gouvernement depuis un an, de « mainmise » sur le Liban et en disant craindre pour sa vie.

L'annonce surprise de cette démission a déstabilisé le pays où l'équilibre politique demeure fragile, notamment entre le camp sunnite soutenu par le régime saoudien et le Hezbollah chiite, appuyé par l'Iran. Le Président libanais, l'ancien général chrétien Michel Aoun, a pour sa part rapidement indiqué qu'il attendrait le retour au pays de M. Hariri avant d'accepter ou de refuser sa démission. Après quelques semaines d'incertitudes où l'ensemble de la société libanaise a conjecturé sur les motifs du Premier ministre – plusieurs médias et responsables politiques soutenant que Saad Hariri avait été contraint par Ryad et n'était pas libre de ses mouvements, voire était « détenu » en Arabie saoudite, – le Premier ministre démissionnaire est rentré au Liban le 21 novembre et a annoncé deux jours plus tard la suspension de sa démission à la demande du Président Aoun. Le 27 novembre, il a finalement annoncé sa volonté d'être maintenu dans ses fonctions de Premier ministre, mais a exigé que le Hezbollah libanais ne s'ingère plus dans les conflits régionaux, prônant plutôt la neutralité du Liban. Il a par ailleurs assuré que le dialogue était positif avec les représentants du puissant mouvement chiite.

### Réfugiés syriens

Enfin, le Liban demeure malgré lui tributaire du conflit syrien qui sévit depuis maintenant sept ans. Alors que la population libanaise est estimée à cinq millions d'habitants, plus d'un million de réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), auxquels se rajoutent près d'un million de réfugiés non enregistrés et 400 000 réfugiés palestiniens, cohabiteraient avec la population libanaise. Cette situation provoque un déséquilibre social et économique au sein du pays qui doit de plus conjuguer avec le risque de formation de cellules terroristes dans les camps de réfugiés. Le 30 juin dernier, l'attaque de cinq kamikazes contre l'armée libanaise dans un camp de réfugiés syriens a provoqué un débat violent dans le pays, certains appelant au retour des réfugiés dans leur pays, d'autres dénonçant une rhétorique raciste à leur égard. Bien que les efforts d'accueil du Liban soient louangés par la communauté internationale, plusieurs voix s'élèvent dans le pays pour dénoncer le fardeau socioéconomique qu'ils représentent pour un État aux ressources limitées. Depuis l'été, des milliers de réfugiés et ex-combattants ont pu retourner en Syrie. Pour la première fois depuis 2014, le HCR a recensé à la fin du mois de novembre moins d'un million de réfugiés au Liban, soit 997 905. Selon le HCR, 58 % des réfugiés syriens au Liban vivent dans une extrême pauvreté, soit moins de 2,87 dollars par jour, et 76 % sous le seuil de la pauvreté, soit moins de 3,84 dollars par jour. De plus, le niveau de pauvreté des réfugiés s'accroît annuellement.

Par ailleurs, les autorités libanaises ont procédé à leur premier recensement officiel des réfugiés palestiniens. Selon les données de Beyrouth, plus de 174 000 réfugiés palestiniens vivaient au Liban, dont 45,1 % dans des camps, un chiffre bien en-deçà des données de l'ONU qui indique que quelque 469 330 réfugiés palestiniens sont actuellement enregistrés au Liban, ses derniers pouvant toutefois ne plus résider dans le pays. L'ONU déplore que les camps palestiniens sont marqués par la pauvreté, le surpeuplement, le chômage, de mauvaises conditions de logement et le manque d'infrastructure. En août, des violences ont éclaté entre les forces de sécurité palestiniennes et un groupe islamiste radical dans un camp de réfugiés palestiniens, causant la mort de deux personnes. En vertu d'un accord de longue date, la sécurité des 12 camps palestiniens au Liban est assurée par des forces palestiniennes.

## République centrafricaine

La Centrafrique connaît depuis plusieurs mois une recrudescence d'affrontements entre groupes armés qui se disputent des ressources naturelles, principalement minières, et des zones d'influence, en prétendant assurer la défense de populations et communautés locales. Le nombre de réfugiés et de déplacés a de nouveau augmenté et la situation humanitaire est alarmante. Opposant initialement des milices anti-Balaka à majorité chrétienne à des groupes issus de l'ancienne rébellion de la Séléka à dominante musulmane, les conflits se sont complexifiés au cours des derniers mois : alors que les affrontements entre groupes armés dits anti-Balaka et ex-Séléka demeurent fréquents, les violences impliquent aussi régulièrement des factions rivales d'un même mouvement pour le contrôle d'un territoire. La prédation économique pour le contrôle des ressources, notamment diamantifères et aurifères, nourrit les luttes fratricides. De nouveaux groupes armés auto-proclamés d'« auto-défense » sont ainsi apparus. Parallèlement, les efforts menés par le pouvoir centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) pour restaurer l'autorité de l'État dans les provinces ont permis certaines avancées, mais le territoire centrafricain demeure encore majoritairement sous contrôle de groupes armés.

### Violences et affrontements entre groupes armés

Depuis le début de l'année 2017, on note une recrudescence inquiétante des violences et des affrontements meurtriers entre les nombreux groupes et factions armés menant à une détérioration des conditions de sécurité. Les régions du centre et du Sud-Est du pays – les préfectures d'Ouaka, de Haute-Kotto, de Basse-Kotto et de Mbomou – de même que toute la région du Nord-Ouest ont été fortement meurtries au cours des derniers mois, les populations civiles subissant des assauts, des viols, des tueries et des destructions de villages en marge des affrontements. Plusieurs centaines de personnes, civils et miliciens, ont été tuées. Quant à Bangui, la situation y demeure relativement stable ; deux attentats à la grenade ont toutefois eu lieu en novembre et en janvier, la première attaque ayant causé la mort de quatre personnes. De plus, de nouvelles violences ont éclaté en février dans le quartier Km5 entraînant la mort d'au moins sept personnes.

Au centre et au Sud-Est du pays, les combats ont opposé principalement l'*Unité pour la paix en Centrafrique* (UPC), issue des rebelles de l'ex-Séléka, à des milices anti-Balaka. Ces violences se sont notamment traduites par des attaques répétées à l'encontre des populations peules et des communautés musulmanes en raison de leur affiliation présumée à l'UPC. En septembre, l'ONG *Amnistie Internationale* a publié un rapport dénonçant une « flambée terrifiante » des violences contre les populations civiles dans cette région.

Au sud-est, les villes de Bangassou, Zémio, Alindao, Kembé et Pombolo ont été fortement touchées par les violences. À Gambo, lors de combats meurtriers entre l'UPC et des milices anti-Balaka en août, un assaut a été mené contre le centre de santé, causant la mort de 32 personnes, dont 6 membres du personnel de la Croix-Rouge centrafricaine.

Au centre du pays, ce sont les localités de Kaga Bandoro, de Bria et d'Ippy qui subissent les principaux effets des combats où s'affrontent des combattants anti-Balaka et, surtout, des factions se réclamant de l'ex-Séléka, notamment le *Front pour la renaissance en Centrafrique* (FPRC) et le *Mouvement*

*patriotique pour la Centrafrique* (MPC). En novembre et décembre, lors de combats entre les groupes armés, deux travailleurs humanitaires, l'un de la Croix-Rouge, l'autre d'une ONG locale, ont été tués, amenant les ONG à dénoncer à nouveau les attaques ciblées contre des travailleurs humanitaires. Le mois de décembre a été particulièrement sanglant à Ippy où des branches rivales du FPRC se sont affrontées, causant des dizaines de morts et de blessés.

La situation s'est grandement dégradée dans région du Nord-Ouest où les villes de Batangafo, de Bocaranga, de Markounda, de Niem et de Paoua ont été la cible d'attaques meurtrières menées par différentes milices armées. Des organisations humanitaires ont été largement pillées en marge des combats, des villages ont été désertés et des bâtiments pillés et brûlés.

De plus, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a annoncé, le 6 mars, sa volonté de créer un centre d'étude régionale sur le terrorisme en Afrique centrale. Parallèlement à cette annonce, 20 000 femmes ont marché dans les rues de Bangui lors de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars afin de dénoncer les violences portées à leur encontre et pour exiger une meilleure situation sécuritaire.

### Réfugiés et situation humanitaire

Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), on dénombre en raison des violences 500 000 réfugiés centrafricains dans les pays voisins et plus de 600 000 personnes déplacées, soit 1,1 million de réfugiés et de déplacés sur une population de 4,5 millions d'habitants. Or, le HCR déplore que moins de 10 % des 209 millions de dollars demandés par l'agence onusienne n'aient été reçus, faisant de la crise humanitaire centrafricaine l'une des crises de réfugiés « les plus sous-financées au monde ». La capacité de soutien du HCR est ainsi limitée. À cet effet, la ville de Paoua, dans le Nord-Ouest du pays, a accueilli en décembre et janvier quelque 60 000 personnes fuyant les violences et elle manque de ressources pour répondre à la demande. Paoua, comptant normalement à peine 40 000 habitants, est ainsi en proie à une grave crise humanitaire en raison de cette surpopulation entraînant des problèmes de logement et d'approvisionnement en eau et en nourriture. Lors d'une visite à Bangui, Mme Ursula Mueller, sous-secrétaire générale de l'ONU responsable de l'aide d'urgence, a annoncé qu'un plan de réponse humanitaire pour la Centrafrique devrait être financé à hauteur de 515,6 millions de dollars pour pouvoir aider les près de 2 millions de Centrafricains en besoins d'assistance.

Elles-mêmes trop souvent la cible des violences, les ONG déplorent le sous-financement de l'aide humanitaire, alors que la moitié des 4,5 millions de Centrafricains en dépendent. Au cours de l'automne, les ONG ont dû quitter plusieurs localités en raison d'une insécurité trop dangereuse pour leurs travailleurs. Ce fut notamment le cas à Batangafo, Kabo et Bangassou. Des centaines de milliers de personnes se sont ainsi retrouvées privées d'aide humanitaire, mais aussi d'assistance de base en matière d'eau, d'hygiène ou d'assainissement. Des patients sont également décédés dans des hôpitaux conséquemment au départ du personnel de *Médecins sans frontières* (MSF). De plus, plusieurs groupes de populations civiles fuyant les combats se sont réfugiés dans la brousse où aucun service d'assistance humanitaire ne peut leur être offert.

En matière de droits humains, des violations graves ont été enregistrées en 2017 principalement à Bangassou, Alindao, Bria, Niem, Pombolo, Kembe et Zemio. La MINUSCA a enregistré 2 710 incidents



de violations et abus des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire de janvier à décembre 2017, affectant 4 412 victimes. Les groupes armés ont été responsables de 1 714 incidents tandis que les agents de l'État ont été responsables de 966 cas, notamment des « détentions arbitraires ». À Bangui, onze combattants de l'ex-Séléka ont par ailleurs été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, une première sentence du genre prononcée depuis le début conflit centrafricain.

### Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et efforts de réconciliation

À l'automne 2016, les autorités centrafricaines se sont pourvues, en collaboration avec les Nations Unies, d'un *Plan national de relèvement et de consolidation de la paix* visant à redresser l'économie, le développement et la stabilité du pays. Le gouvernement a ainsi créé des structures chargées de mettre en œuvre les principaux piliers de ce plan. Or, ce dernier connaît d'importants problèmes de financement et sa mise en œuvre effective demeure ainsi difficile. Les ressources financières du gouvernement sont très limitées, surtout en raison de l'occupation de plus de 80 % du territoire par des groupes armés qui perçoivent les taxes et autres impôts dus à l'État. De plus, la recrudescence des affrontements meurtriers entre groupes armés en 2017 a freiné l'élan des bailleurs de fonds qui s'étaient engagés lors d'une conférence des donateurs à Bruxelles en 2016 à aider le pays à hauteur de 2,2 milliards de dollars sur trois ans dans le cadre d'un plan de redressement pour 2017-2019. Les décaissements pour l'année 2017 atteignent à peine 10 % de l'enveloppe promise, soit 138 milliards de Francs CFA. Outre l'insécurité notoire sur le terrain, les difficultés de montage des projets et de leur appropriation par les ministères concernés ont également nui à la mise en œuvre du Plan. Néanmoins, la sécurisation et l'expulsion des groupes armés de Bambari au printemps dernier par la MINUSCA permettent d'utiliser cette localité comme ville pilote pour la mise en œuvre des premiers projets.

Du reste, le rétablissement de l'autorité de l'État sur le territoire connaît un progrès mitigé. Le déploiement des préfets et des sous-préfets dans les différentes provinces est difficile, mais se poursuit. À la fin du mois de novembre, six préfets, parmi les 16 nommés en août, n'avaient toujours pas été en mesure de rejoindre leur préfecture d'affectation en raison de l'insécurité et faute de moyens logistiques adéquats. En décembre, le préfet de la province de Nana-Grébizi a finalement pris ses fonctions à Kaga-Bandoro, causant toutefois des heurts violents dans la ville : tirs de mortiers, grenades, résidence du préfet partiellement détruite.

Depuis l'automne, les autorités centrafricaines manifestent une volonté d'ouvrir davantage le dialogue avec les groupes armés, menant même une politique de « main tendue » au nom de la réconciliation nationale. En septembre, une mission de médiation parlementaire s'est rendue à Bria pour rencontrer les milices qui s'y affrontent et jeter les bases du redéploiement de l'État dans région. Cette initiative n'a toutefois pas donné les résultats escomptés. En septembre toujours, le Président Faustin-Archange Touadéra a procédé à un remaniement ministériel remarqué, faisant entrer au gouvernement plusieurs représentants des groupes armés qui sèment pourtant la violence dans le pays, notamment les FPRC. Ce choix, mettant en avant la volonté de réconciliation du Président, a été vivement critiqué par plusieurs observateurs et ONG qui y voient une conduite récompensant les stratégies violentes

Les efforts de dialogue du gouvernement avec les groupes armés trouvent également écho dans le *Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration* (DDR) destiné à réintégrer des centaines d'ex-combattants des groupes armés dans la vie civile et dans l'armée nationale. En avril

2017, douze groupes armés ont consenti à prendre part à un projet pilote dans le cadre du DDR. Lancé officiellement le 30 août 2017, le programme a permis en décembre l'enregistrement de 439 combattants, dans sept localités, pour un désarmement et une démobilisation volontaire. La moitié d'entre eux seront intégrés dans l'armée nationale, l'autre moitié orientée vers la réintégration socio-économique et communautaire. Cent combattants étaient déjà en formation pour intégrer les Forces armées centrafricaines. À terme, le programme national DDR vise à désarmer, démobiliser et réintégrer 7 000 ex-combattants éligibles. La réussite du programme demeure toutefois fragile. Certains groupes ont annoncé la suspension de leur participation sous différents prétextes, notamment l'incapacité du gouvernement de sécuriser les territoires. De plus, l'épiscopat centrafricain a condamné en janvier la lenteur du processus de désarmement du DDR. Néanmoins, 101 ex-rebelles ont intégré, le 11 février, les rangs de l'armée centrafricaine, un résultat positif pour le DDR.

Au demeurant, les efforts de dialogue ont aussi mené à la signature au cours de l'automne d'accords de cessez-le-feu entre groupes armés locaux. En octobre, un tel accord a été conclu entre des éléments de différentes factions, dont le FPRC et l'UPC dans les préfectures d'Ouaka et de Basse-Kotto. Le respect de cet accord a toutefois été mitigé. De même, à la fin du mois de décembre, un accord de cessation des hostilités a été signé dans la région Bouar, dans le Nord-Ouest.

#### Mission multidimensionnelle de stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et embargo sur les armes

Le 15 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité une résolution renforçant de 900 personnes la MINUSCA. En vertu de la résolution adoptée, la force, qui devra être aussi plus mobile et réactive sur le terrain, est maintenant autorisée à déployer dans ce pays jusqu'à 11 650 personnes, dont 2080 policiers et 480 observateurs militaires. Ce renforcement des forces onusiennes était souhaité par les autorités centrafricaines puisque la reconstruction de l'armée nationale est très lente, notamment en raison de l'embargo international sur les armes en place dans le pays depuis 2013. À ce titre, la Russie a demandé en décembre au Conseil de sécurité de l'ONU une exemption sur l'embargo imposé afin d'équiper deux unités de l'armée centrafricaine en cours de formation, une demande autorisée le 15 décembre. En janvier, les États-Unis se sont à leur tour engagés à faire un don de 12,7 millions de dollars à la Centrafrique pour des programmes de formation de l'armée nationale. De son côté, le Gabon a annoncé le retrait de 450 soldats de la MINUSCA : certains soldats auraient été impliqués dans des cas d'abus sexuels.

## République du Congo

### Crise sécuritaire et politique dans la région du Pool

Depuis la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso en mars 2016, une grave crise sécuritaire et politique sévit dans la région du Pool, au Sud du pays. Les autorités congolaises attribuent ces actes de violence aux hommes armés de l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, dit Pasteur Ntumi, recherché par un mandat d'arrêt depuis avril 2016, après avoir attaqué le Sud du pays au lendemain de l'élection présidentielle. Les membres de la *Fédération de l'opposition congolaise* – qui regroupe les principaux mouvements d'opposition, – l'*Observatoire congolais des droits de l'Homme* (OCDH) et le mouvement

citoyen *Ras-le-bol* ont demandé des autorités congolaises un dialogue national pour trouver une solution politique dans cette région.

Conséquemment à l'accélération des affrontements entre les troupes de Ntumi et les forces gouvernementales, un exode massif des populations du Pool, un des fiefs du Pasteur Ntumi, a eu lieu. Selon les estimations du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, Francois Louncény Fall, le nombre de déplacés s'élevait à plus de 80 000 individus. Le 23 décembre, un accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités a finalement été signé entre le gouvernement et les rebelles de la région. Une première rencontre pour la mise en œuvre de l'accord s'est déroulée le 18 janvier ; la possibilité de lever le mandat d'arrêt contre le Pasteur Ntumi aurait été envisagée.

Selon l'ONU, au moins 138 000 personnes de la région du Pool – soit plus de la moitié de la population – sont en détresse et font face à des besoins humanitaires criants en matière de santé, d'alimentation et d'hygiène notamment. De son côté, le Japon a annoncé une aide de plus de 1,3 milliard de Francs CFA pour les populations vulnérables du Pool.

### Élections législatives et sénatoriales

Parallèlement, le premier tour des élections législatives s'est tenu le 16 juillet 2017. Ce scrutin était jumelé avec les élections municipales et départementales. Les partis d'opposition, regroupés au sein du *Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique* (FROCAD), ont boycotté le scrutin, car il n'a pas été précédé d'un dialogue politique inclusif comme l'exigeait l'opposition. Des violences ont eu lieu dans certains districts, notamment à Ewo, à Ollombo et à Kellé, où l'élection a été annulée. Le second tour des élections législatives a eu lieu le 30 juillet. Des fraudes et des incidents ont été signalés, notamment dans deux circonscriptions de Brazzaville. Le *Parti congolais du travail* (PCT) a obtenu 90 sièges sur 151 à l'Assemblée nationale. Fort de cette majorité, le Président Sassou-Nguesso a reconduit Clément Mouamba au poste de Premier ministre le 21 août. De leur côté, les députés ont élu l'ancien Premier ministre Isidore Mvouba à la fonction de Président de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, les élections législatives ont été reportées *sine die* dans 9 des 14 circonscriptions du département du Pool en raison des violences et de l'insécurité.

Un mois plus tard se tenaient les élections sénatoriales, à nouveau remportées par le PCT qui a obtenu 44 élus sur 66 sièges en jeu lors de ce scrutin au suffrage indirect. Les grands électeurs, formés de 1 100 conseillers municipaux et départementaux, ont voté dans onze des douze départements du pays. Tout comme lors des élections législatives, le vote n'a pu être organisé dans le Pool en raison de la situation d'insécurité due aux violences.

### **République démocratique du Congo (RDC)**

La situation politique et sécuritaire en République démocratique du Congo (RDC) demeure préoccupante. D'une part, le report de l'élection présidentielle et la difficile mise en œuvre de l'Accord du 31 décembre 2016 exacerbent les tensions politiques. D'autre part, le pays reste en proie à la violence et à l'insécurité, principalement dans l'Est du pays et dans les provinces du Kasai.

## Application de l'Accord du 31 décembre et calendrier électoral

Alors que l'échéance du mandat du Président Joseph Kabila était prévue le 19 décembre 2016, l'élection présidentielle n'a pu être tenue à l'automne 2016, entraînant de fortes tensions politiques et sociales. Après plusieurs efforts de dialogue entre les acteurs politiques de la majorité et de l'opposition, un accord de cogestion du pays a été signé le 31 décembre 2016, sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Suivant cet Accord dit de la Saint-Sylvestre, de nouvelles élections devaient avoir lieu avant la fin de l'année 2017.

Or, plusieurs obstacles ont retardé la mise en œuvre de l'Accord, notamment les divergences entre les groupes de l'opposition sur le candidat au poste de Premier ministre. C'est le 16 mai dernier qu'ont finalement été investis par le parlement le nouveau Premier ministre Bruno Tshibala et son gouvernement. De plus, le processus d'inscription des électeurs dans les deux provinces du Kasai, qui devait initialement commencer le 30 avril, a dû être reporté du fait de l'insécurité dans la région. Les violences, mais également l'enregistrement des nombreux déplacés, demeurent des défis supplémentaires pour la Commission électorale nationale indépendante (CENI). En septembre 2017, alors que le recensement des électeurs était pratiquement terminé dans 24 des 26 provinces du pays, le processus d'inscription, prévu durer 90 jours, débutait finalement dans les provinces du Kasai et du Kasai-Central. Dans ce contexte, le respect de l'Accord de la Saint-Sylvestre, prévoyant l'élection présidentielle avant la fin de l'année 2017, est apparu irréaliste, une situation dénoncée par l'opposition politique et civile. Les retards importants dans l'application de l'Accord et, surtout, la « certitude de la non organisation des élections au 31 décembre 2017 » ont mené l'un des principaux signataires de l'Accord, le parti d'opposition *Union pour la nation congolaise* (UNC), à quitté le gouvernement de coalition. L'enregistrement des électeurs du Kasai est maintenant terminé et plus de 46 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales à travers le pays, un nombre plus élevé que les prévisions de la CENI.

Le 5 novembre 2017, la CENI a annoncé la publication du calendrier électoral fixant au 23 décembre 2018 la tenue des élections présidentielle, législatives, provinciales et locales, ainsi organisées en une seule séquence. Ce calendrier électoral a été immédiatement rejeté par l'opposition qui exige le respect de l'Accord du 31 décembre 2016 et le départ du Président Kabila dès la fin de l'année 2017. De son côté, le Conseil de sécurité de l'ONU a entériné le nouveau calendrier électoral, en mettant toutefois en garde contre tout nouveau report.

Suivant le calendrier électoral, le Premier ministre a déposé le 20 novembre devant l'Assemblée nationale un projet de révision de la loi électorale, projet de loi visant à « rationaliser » le système électoral du pays qui compte plus de 700 partis politiques. L'examen du projet de loi, débuté le 27 novembre, a entraîné de vives tensions dans l'hémicycle, les députés de l'opposition étant opposés à certaines dispositions de cette réforme électorale. Le texte prévoit notamment un nouveau « seuil de représentativité » pour qu'un parti siège au Parlement, limitant de la sorte les candidatures indépendantes ou issues de très petits partis, et l'augmentation importante de la caution demandée aux candidats. Malgré les critiques, le texte a été adopté par l'Assemblée nationale le 4 décembre, en l'absence de l'opposition parlementaire qui a boycotté le vote. Il a ensuite été envoyé au Sénat avant d'être promulgué par le Président Kabila le 26 décembre. Le 15 janvier, des parlementaires ont déposé une requête devant la Cour constitutionnelle demandant l'annulation de certaines dispositions de la

nouvelle loi électorale. Ils considèrent notamment que les articles portant sur le seuil de représentativité et les cautions exigées entraînent un traitement inégalitaire des candidats potentiels.

L'Assemblée nationale a également adoptée en fin d'année 2017 le projet de budget 2018 qui prévoit notamment un montant de 912,2 milliards de Francs congolais pour le financement des élections. Ce montant insuffisant oblige la RDC a sollicité l'appui financier de ses partenaires internationaux. L'Union européenne a indiqué qu'elle appuierait des « élections crédibles », mais sous certaines conditions, notamment le respect des droits de l'Homme et la « réouverture de l'espace démocratique ».

Le 21 février, les autorités congolaises ont présenté officiellement les nouvelles machines qui seront utilisées pour le vote : les électeurs sélectionneront l'image du candidat choisi et le billet de vote sera par la suite imprimé pour être déposé dans une urne. Plusieurs partenaires de la RDC ont critiqué ce procédé et ont appelé à l'utilisation de bulletins papiers.

### Manifestations, violences et resserrement de l'espace démocratique

L'instabilité de la situation politique et de la vie institutionnelle en RDC a entraîné au cours des derniers mois de nombreuses mobilisations populaires – manifestations, journées « ville morte », grève, – occasionnant un risque plus élevé de resserrement de l'espace démocratique et d'atteintes aux droits fondamentaux. Plusieurs dizaines de manifestations organisées dans l'ensemble du pays par l'opposition politique et par la société civile opposée au maintien au pouvoir du Président Kabila ont mené à des heurts violents avec les forces de l'ordre. Le 20 novembre, la CENCO a déploré « l'usage disproportionné de la force » par les agents de l'État lors des rassemblements publics. Avec l'aide de 200 observateurs sur le terrain, l'Église catholique a répertorié une soixantaine de morts dans le pays entre avril et octobre 2017, dont au moins trois policiers.

Le 31 décembre dernier, un an après la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre sous l'égide de l'épiscopat congolais, des comités dits de laïcs catholiques ont appelé à de grandes marches dans l'ensemble du pays pour demander l'application de l'Accord. Interdites par les autorités, ces marches ont été rapidement empêchées par des opérations musclées des forces de l'ordre. Une dizaine de personnes seraient mortes selon plusieurs sources. 82 personnes ont également été arrêtées à Kinshasa et 41 dans les autres villes du pays. Le recours à la violence par les forces de l'ordre pour contrer les marches a été condamné par l'épiscopat congolais et la communauté internationale, notamment par l'Union européenne, l'ONU et le Vatican. Ils ont dénoncé des actions disproportionnées des forces de sécurité et insisté sur le nécessaire respect de la liberté d'expression et du droit de manifester pacifiquement. À l'appel d'un collectif catholique, de nouvelles marches se sont déroulées le 21 janvier à travers le pays et ont entraîné à nouveau des heurts avec les forces de sécurité, principalement à Kinshasa. Au moins cinq personnes seraient mortes et une trentaine auraient été blessées. L'ONU, qui avait déployé dans la capitale congolaise une centaine de Casques bleus, s'est déclarée « consternée par la violence perpétrée par les forces de sécurité ». De nouvelles manifestations se sont déroulées le 26 février à Kinshasa et ont mené une nouvelle fois à des affrontements violents entre manifestants et forces de l'ordre.

À cet effet, certains cas d'arrestations et de détentions jugées arbitraires ou abusives ont été dénoncés au cours des derniers mois. La planification de marches de protestation ou d'actions de militantisme politique a notamment mené à l'arrestation préventive d'activistes de l'opposition et de membres de

mouvements citoyens. Inquiète de cette restriction de l'espace démocratique, l'ONU a appelé à plusieurs reprises au cours de l'automne le gouvernement congolais à libérer les activistes arrêtés et à « garantir les libertés publiques et les droits civils et politiques de tous ». Douze opposants arrêtés lors des manifestations de décembre 2016 contre le maintien au pouvoir du Président ont d'ailleurs dû attendre neuf mois en détention avant d'être finalement acquittés le 8 septembre dernier.

Enfin, des coupures d'Internet et de réseaux de téléphonie mobile ont eu lieu en amont des grandes manifestations de l'opposition. Les opérateurs auraient reçu la consigne de suspendre leurs services pour des raisons de sécurité nationale.

Le 10 mars 2018, la Commission d'enquête mixte du Ministère des Droits humains de la RDC a rendu public son rapport portant sur l'analyse des violations et atteintes relatives aux droits humains lors des manifestations du 31 décembre 2017 et du 21 janvier 2018 à Kinshasa. Le rapport conclut que « le gouvernement aurait dû prendre toutes les mesures possibles pour qu'il n'y ait pas d'atteintes à la vie » et énumère, en ce sens, une série de recommandations aux différents acteurs politiques, policiers et judiciaires.

### Violences dans l'Est du pays

La situation sécuritaire dans l'Est de la RDC demeure très préoccupante depuis plusieurs mois, la région étant déchirée par des conflits impliquant des dizaines de groupes armés. Les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont particulièrement touchées par des massacres de civils s'y opérant depuis octobre 2014. Bien que la très forte majorité des troupes de la MONUSCO soient déployées dans les provinces de l'Est, les milices locales, qui s'affrontent pour le contrôle des ressources minières et forestières, continuent d'y commettre de nombreuses violations des droits de l'Homme. Les affrontements avec les *Forces armées de la RDC* (FARDC) sont nombreux et les pertes en vie humaine – militaires, civils ou rebelles – sont très élevées. Cette crise sécuritaire influe fortement sur la stabilité et sur la sécurité de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Outre les miliciens des groupes Maï Maï, plusieurs rebelles armés sévissant sur le territoire congolais sont originaires des pays voisins tels que l'Ouganda, le Rwanda et le Soudan du Sud.

Les affrontements entre les FARDC et les milices Maï Maï, principalement dans le Sud-Kivu, ont causé la mort de plus d'une quinzaine de militaires congolais depuis juillet dernier. Les 22 et 24 décembre, neuf soldats ont été tués par des miliciens Maï Maï dans deux embuscades dans la région de Baraka. Les rebelles armés ougandais de l'*Allied Defence Force* (ADF) ont également mené des attaques très meurtrières au cours des derniers mois dans le Nord-Kivu. Près d'une trentaine de civils auraient été assassinés, dont 26 dans une embuscade le 7 octobre, et près d'une vingtaine de Casques bleus de la MONUSCO ont été tués. Le 7 décembre, un assaut attribué aux miliciens de l'ADF sur un camp de la MONUSCO s'est soldé par la mort de 15 Casques bleus tanzaniens et par 53 blessés. Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière contre des soldats de l'ONU dans l'histoire récente de l'organisation. Dans le Nord-Kivu, les rebelles rwandais des *Forces démocratiques pour la libération du Rwanda* (FDLR) ont aussi tués une dizaine de civils et au moins un policier au cours de l'automne. Par ailleurs, de nouvelles vagues de violence ont éclaté en Ituri au cours des dernières semaines, faisant plus de 120 morts depuis décembre.

En juillet, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a dénombré 80 000 déplacées en six jours dans le Sud-Kivu, les populations fuyant les violents combats entre l'armée congolaise et une milice locale. En septembre, ce sont plus de 14 500 personnes de Lubero, dans le Nord-Kivu, qui ont fui vers l'Ituri voisine en quelques jours. En outre, près de 3 400 personnes auraient fui les provinces du Haut-Katanga et de Tanganyika vers la Zambie au mois de septembre dernier selon le HCR. Beaucoup de ces réfugiés, dont 60 % étaient des enfants, souffraient de malnutrition, de paludisme, de dysenterie et autres. La Zambie accueille environ 27 300 réfugiés congolais selon le HCR.

La province de Tanganyika est en outre le théâtre de violences récurrentes et meurtrières liées au conflit foncier ancestral entre Bantous sédentaires et Pygmées nomades. En août, près d'une soixantaine de personnes auraient été tuées et un village brûlé.

### Violences dans les provinces du Kasai

De même, le centre du pays – provinces du Kasai et du Kasai-Central – a été sujet à des violences meurtrières entre les forces de l'ordre et les partisans du défunt chef traditionnel Kamuina Nsapu au cours de la dernière année. Sans signifier la fin du conflit, on observe depuis quelques mois une accalmie et un retour fragile du contrôle des forces du gouvernement. L'ouverture des premiers bureaux d'enregistrement des électeurs en septembre témoigne d'une amélioration de la sécurité tout comme la reprise de la circulation ferroviaire entre la RDC et l'Angola.

Le HCR insiste sur les destructions massives et les « souffrances humaines à très grande échelle » ayant frappé les populations du Grand Kasai. Dans certaines régions, 9 villages sur 10 ont été entièrement brûlés et les centres de santé, écoles et autres bâtiments publics ont été systématiquement pillés et détruits. Le HCR a lancé un appel de fonds de 102,5 millions de dollars pour financer ses opérations de soutien humanitaire dans la région. Au cours des quelques mois du conflit, la CENCO a estimé le nombre de victimes tuées dans le Grand Kasai à plus de 3 000 alors que de son côté, l'ONU y a recensé au moins 80 fosses communes et plus de 1,27 million de personnes déplacées. Trois experts internationaux ont été dépêchés par les Nations Unies pour enquêter sur ces violences.

### Situation humanitaire, droits de l'Homme et Conseil des droits de l'Homme

Au demeurant, la situation humanitaire demeure préoccupante en RDC. Le HCR a annoncé une forte croissance du nombre de déplacés dans le pays, passant de deux millions au début de l'année 2017 à 4,5 millions. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a également lancé un cri d'alarme en décembre pour qu'un soutien soit apporté aux quelque 750 000 enfants qui souffrent de malnutrition aiguë sévère dans le Kasai. Seulement 400 000 des 3,2 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire grave au Kasai ont reçu une aide en décembre selon l'ONU. Le 17 janvier, un appel de fonds de 1,68 milliard de dollars a ainsi été lancé par l'ONU pour une aide humanitaire en faveur du pays. Une conférence des pays donateurs est prévue à Genève le 13 avril prochain. L'objectif est d'amasser la somme de 1,37 milliards d'euros pour l'assistance humanitaire dans le pays.

Par ailleurs, un rapport de l'ONU publié en octobre soutient que les miliciens Bana Mura, accusés d'avoir exécuté sommairement au moins 64 personnes, dont 9 femmes et 21 enfants, et violés au moins 41 femmes et deux enfants dans le Kasai en avril 2017 ont reçu le soutien actif, voire dans certains cas

la participation, de militaires des *Forces armées congolaises* (FARDC). Le gouvernement a indiqué que des enquêtes judiciaires étaient en cours.

En décembre, les ONG et militants des droits de l'Homme ont célébré une victoire contre l'impunité des crimes sexuels dans les zones de conflit avec la condamnation à perpétuité par un tribunal militaire congolais de 12 miliciens jugés pour viols massifs sur des enfants dans le Sud-Kivu, faits qualifiés de crimes contre l'humanité. Parmi les condamnés figure un ancien député provincial et chef présumé de la milice.

Enfin, la RDC a été élue le 16 octobre au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. 15 sièges étaient à pourvoir, dont 4 pour l'Afrique. La RDC a recueilli 151 voix sur 193. Cette élection a été critiquée par les États-Unis et plusieurs ONG en raison du bilan mitigé de la RDC en matière de droits humains.

### Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO)

Le 29 juin, la Cinquième Commission chargée des questions administratives et budgétaires de l'ONU a recommandé à l'Assemblée générale une coupure d'un milliard de dollars dans le budget des opérations de maintien de la paix pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018. Le budget de la MONUSCO, la plus importante opération de paix de l'ONU, a ainsi été amputé de près de 9 % et ses effectifs réduits. Pour des raisons budgétaires, quatre des bases de la MONUSCO dans la province de l'Ituri ont été fermées en décembre. La population de Bogoro s'est publiquement opposée à cette fermeture, allant jusqu'à envisager suivre les Casques bleus dans leur redéploiement pour profiter de leur protection.

## Sahel

### Force conjointe G5 Sahel

Les pays du Sahel poursuivent leur action dans la lutte contre le terrorisme. Au printemps 2017, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad avaient annoncé la création d'une force militaire régionale conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. À la différence des missions des Casques bleus, la force conjointe régionale a la possibilité de s'affranchir des frontières lors de ses opérations anti-djihadistes. Appuyée politiquement et militairement par la France, la force G5 Sahel a également reçu l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Le 8 décembre, ce dernier a finalement adopté à l'unanimité une résolution autorisant les Casques bleus de la mission de l'ONU déployée au Mali (MINUSMA) à apporter un soutien logistique et opérationnel à la force régionale naissante du G5 Sahel. Le financement demeure toutefois l'un des principaux défis de la force conjointe. Les Chefs d'État des pays du G5 Sahel se sont engagés à une contribution de 10 millions d'euros chacun. L'Union européenne a promis de verser 100 millions d'euros. La France s'est également engagée dès l'été 2017 à fournir un appui matériel et opérationnel d'une valeur de 8 millions d'euros. Les États-Unis se sont à leur tour engagés à offrir une assistance bilatérale aux pays du G5 Sahel, assistance qui pourrait atteindre 60 millions de dollars. L'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis ont annoncé des contributions à hauteur de 100 millions de dollars et de 30 millions de dollars respectivement. Les pays du G5 Sahel ont annoncé le 8 janvier la création d'un fonds fiduciaire pour



gérer l'aide promise à leur force conjointe anti-djihadiste et se sont réunis un mois plus tard afin de discuter des moyens pour financer l'organisation. Le Président du Niger, M. Mahamadou Issoufou, a en outre été porté à la présidence du G5 Sahel. Une conférence internationale des bailleurs de fonds s'est tenue le 23 février à Bruxelles pour augmenter et consolider les offres des donateurs. Au terme de la rencontre, quelque 414 millions d'euros ont été promis pour la prochaine année. Le Président nigérien a toutefois souligné qu'au moins 480 millions euros seraient nécessaires afin de rendre le G5 pleinement opérationnel. Le 1<sup>er</sup> mars, la Turquie a annoncé à son tour qu'elle débloquait 5 millions de dollars pour la force antiterroriste.

Parallèlement à la recherche de soutiens financiers, la nouvelle force G5 Sahel préparait ses premiers déploiements militaires. La force conjointe, laquelle est organisée en trois pôles – Ouest, Centre et Est – et comprendra ultimement sept bataillons : deux maliens, deux nigériens, un burkinabè, un mauritanien et un tchadien, pour un total de 5 000 soldats. Soutenues sur le terrain par les militaires français, les premières opérations de la force G5 Sahel ont débuté le 1<sup>er</sup> novembre dans la zone frontalière entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Son plein déploiement est toujours prévu en mars 2018.

### *Burkina Faso*

Sur le plan sécuritaire, le Nord du Burkina Faso demeure la proie d'attaques meurtrières, principalement sur les frontières nigérienne et malienne. La menace terroriste est particulièrement présente dans la province de Soum, au Nord du pays. Un mouvement radical s'est notamment développé autour de la ville de Djibo, limitrophe du Mali, profitant de la faible présence de l'État et de la pauvreté de la population. Depuis juillet dernier, les attaques par des présumés djihadistes se sont succédées et ont entraîné la mort d'une vingtaine de personnes, dont un conseiller municipal et un enseignant dans la nuit du 26 au 27 novembre lors de deux attaques simultanées. On dénombre plus de 130 morts en 80 attaques depuis 2015 dans le Nord du Burkina Faso, selon un bilan officiel. En outre, la capitale burkinabè a été touchée par une attaque terroriste non revendiquée le 13 août dans un café-restaurant, faisant 19 morts, dont plusieurs étrangers, et une vingtaine de blessés. Le ministre de la Sécurité, Simon Compaoré, a annoncé en septembre la mise en place d'un nouveau dispositif de sécurité à Ouagadougou et les premières assises nationales sur la sécurité ont réuni dans la capitale près 600 personnes le 24 octobre.

La capitale burkinabè a de nouveau été la cible d'une attaque le 2 mars. Le *Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans* (GSIM) aurait fait exploser une voiture piégée près de l'État-major burkinabè et mené une attaque armée contre l'Ambassade de France et l'Institut français. Les autorités parlent d'un bilan d'environ 30 morts et de 75 blessés. Deux assaillants auraient été arrêtés et huit abattus.

### *Mali*

Depuis 2012, une profonde crise politique, ponctuée d'actes de violence récurrents, secoue le Mali. À la suite du coup d'État militaire mené en mars 2012, les factions armées et les forces gouvernementales ont multiplié les affrontements, principalement dans le Nord du pays. Un cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du Nord a mené à la signature en 2015 à Alger de l'*Accord pour la paix et la réconciliation au Mali*, dit Accord d'Alger. Sa mise en œuvre demeure toutefois difficile

et est régulièrement paralysée par les conflits et les divisions, parfois au sein même des factions signataires. Parallèlement, le Mali est fortement touché par le terrorisme.

### Terrorisme et violences

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali demeure considérablement fragilisé par la multiplication des actes terroristes et des violences. Des zones entières échappent encore au contrôle des forces maliennes, régulièrement la cible de djihadistes. Les attaques terroristes demeurent nombreuses, notamment perpétrées par les groupes djihadistes *Al-Qaïda au Maghreb islamique* (AQMI) et *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans*, organisation djihadiste née de la fusion de plusieurs groupes du Sahel. L'état d'urgence, qui avait été prolongé jusqu'au 31 octobre, a été prorogé d'une année supplémentaire.

Le Nord du pays est particulièrement touché par le terrorisme. Le 20 septembre, un soldat malien a été tué dans une embuscade ; deux camps militaires, dont un de l'ONU, avaient aussi été attaqués le même jour. Un mois plus tard, dans la nuit du 24 au 25 octobre, une nouvelle attaque a causé la mort de deux soldats de l'armée malienne. Le 6 novembre, ce sont sept civils qui ont péri dans deux attaques terroristes. Le 11 décembre, des affrontements entre le groupe djihadistes AQMI et des membres du *Congrès pour la justice dans l'Azawad*, signataire de l'Accord d'Alger, ont entraîné la mort de six personnes, dont des civils. La ville de Gao est également aux prises avec de vives tensions ethniques impliquant les populations sédentaires et arabes : un militaire a été tué le 28 février.

De son côté, la force militaire française Barkhane continue son travail de lutte contre les groupes terroristes dans le Nord du pays. Les militaires de Barkhane ont mené fin octobre une opération contre un camp d'entraînement terroriste affilié à AQMI dans le Nord-Est du pays qui, selon l'état-major français, aurait mené à la mort d'une quinzaine de djihadistes. Or, les autorités militaires maliennes ont indiqué que onze victimes étaient en réalité des soldats maliens prisonniers du *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans*, portant ainsi ombrage à l'opération des forces françaises. Les militaires français ne sont d'ailleurs pas toujours bien perçus par la population locale : les habitants de Kidal, dans le Nord-Est du pays, ont manifesté à plusieurs reprises en octobre pour réclamer le départ de leur ville de la force française Barkhane.

Le centre du pays est aussi l'objet de violences et d'actes terroristes. Le 12 octobre, l'armée malienne a tué quatre djihadistes présumés, après l'égorgeage d'un civil soupçonné de fournir des renseignements aux militaires. Le 31 octobre, le chauffeur d'un député a été tué dans une embuscade visant son convoi ; cinq militaires qui lui portaient secours sont également décédés lorsque leur véhicule a explosé sur une mine. Dans la nuit du 16 au 17 novembre, le président du tribunal d'instance de Niono a été enlevé par des hommes armés. Deux semaines plus tôt, une embuscade avait visé un haut magistrat dans la même région. Le 9 décembre, ce sont cinq employés d'une compagnie de télécommunication qui ont été tués par des hommes non identifiés. Le 8 mars 2018, une trentaine de djihadistes ont attaqué un chantier de construction près de la ville de Djenné : l'attaque n'a fait aucune victime, mais une partie des infrastructures du chantier a été détruite.

Le 11 février, le premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga s'est rendu, à la demande du Président de la République, dans le centre du pays afin d'ouvrir un dialogue avec les groupes djihadistes dans le but de réduire la violence dans la région. L'État malien souhaite également pouvoir rétablir son autorité et

son contrôle dans le centre du pays. De plus, le premier ministre a fait une visite à Rabat, au Maroc, pour signer des accords de coopération afin de combattre l'insécurité au Nord du Mali.

### Mission de la MINUSMA

Par ailleurs, les Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) font aussi l'objet de nombreuses attaques ciblées. Le 24 septembre, trois soldats onusiens sont morts et cinq ont été gravement blessés dans une attaque à l'engin explosif contre leur convoi dans le Nord du pays. Deux mois plus tard, le 24 novembre, ce sont quatre Casques bleus et un militaire malien qui sont décédés dans des attaques dans le Nord-Est qui ont fait également une vingtaine de blessés chez les forces onusiennes et maliennes. Le 15 décembre, un autre soldat de la MINUSMA a été tué dans des attaques à Kidal. Le 27 février, six militaires et deux civils sont morts lorsque leur véhicule a roulé sur une mine. Le lendemain, en après-midi, quatre soldats de la MINUSMA ont été tués dans le centre du pays.

Le 30 juin dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé le renouvellement du mandat de la MINUSMA pour une autre année, soit jusqu'au 30 juin 2018. Déployée depuis juillet 2013, la MINUSMA, qui compte environ 12 500 militaires et policiers, est actuellement la mission de maintien de la paix de l'ONU la plus coûteuse en vies humaines.

### Droits de l'Homme

Le 5 août dernier, la MINUSMA a annoncé qu'elle enquêtait sur l'existence de fosses communes dans le Nord du pays et sur de nombreuses allégations d'abus et de violations graves des droits de l'Homme imputés à la fois aux groupes armés pro-gouvernementaux et aux membres de la *Coordination des mouvements de l'Azawad* (CMA). Quelques jours plus tard, l'ONU indiquait que des enfants soldats étaient présents dans les rangs des groupes armés s'affrontant dans le Nord du pays et que des mineurs étaient détenus par la CMA à Kidal.

En février 2018, l'ONU a publié un rapport portant sur la situation des droits de l'homme et le processus de paix au Mali. Entre janvier 2016 et janvier 2017, le rapport fait état de 608 cas de violations et d'abus, impliquant au moins 1 481 victimes, dont 186 tuées, 73 disparues et 295 victimes de torture ou de mauvais traitements. 246 cas d'abus sont imputables à des mouvements armés signataires de l'Accord d'Alger et 39 à des groupes djihadistes tels qu'AQMI ou Ansar Eddine. De même, 288 cas de violations sont attribuables aux acteurs étatiques et 20 aux forces internationales (MINUSMA ou Barkhane).

### **Niger**

La situation au Niger est essentiellement marquée par l'insécurité, le pays étant fortement touché par le terrorisme, principalement perpétré par le groupe islamiste Boko Haram. L'instabilité au Mali a également des répercussions au Niger, avec une forte augmentation des attaques de groupes extrémistes dans les régions frontalières. Ainsi, les attaques et les menaces djihadistes sont particulièrement alarmantes dans la région de Diffa et dans la région frontalière de Tillabéri où les villages et les postes militaires sont souvent la cible des terroristes. L'état d'urgence a d'ailleurs été prolongé en septembre. L'armée nigérienne poursuit ses opérations contre les fiefs du groupe islamiste alors que les autorités nigériennes poursuivent leur politique de main tendue. Alors qu'il avait

initialement été annoncé que les combattants nigériens du groupe islamiste Boko Haram avaient jusqu'au 31 décembre pour « se repentir », en janvier les autorités de la région de Diffa ont retardé, de manière indéterminée, le délai de repentance afin d'encourager davantage de combattants à saisir cette opportunité. Au cours de l'année 2017, le groupe Boko Haram aurait fait 141 victimes civiles tuées, enlevées ou blessées dans le Sud-Est du Niger, selon les données de l'ONU. Le 28 octobre, le directeur d'une école primaire a été égorgé par des islamistes de Boko Haram à Gueskéro, dans la région de Diffa, où les enseignants et les écoles sont régulièrement la cible du groupe terroriste qui s'oppose à l'enseignement de type occidental. Après les premiers raids de Boko Haram en 2015, 166 écoles de la région de Diffa avaient été désertées. Une trentaine sont aujourd'hui toujours fermées.

Par ailleurs, les forces de l'ordre continuent d'être régulièrement ciblées par les groupes extrémistes en provenance du Mali dans les régions frontalières. En septembre, deux policiers, un gendarme et un civil ont été tués. Le 4 octobre, ce sont quatre militaires nigériens et quatre militaires américains qui ont perdu la vie dans une embuscade alors qu'ils effectuaient une patrouille conjointe dans la région de Tillabéri. Une dizaine de soldats ont également été blessés. Quelque 800 militaires américains sont présents au Niger pour appuyer les forces nigériennes dans la lutte contre les groupes terroristes. Le 21 octobre, la gendarmerie d'Ayorou, toujours dans le Sud-Ouest, a été attaquée par des hommes armés, causant la mort de treize gendarmes. Le 17 janvier, ce sont sept soldats nigériens qui ont été tués et 17 blessés dans une nouvelle attaque attribuée à Boko Haram.

### **Tchad**

Bien que moins touché par le terrorisme que les autres pays du Sahel, la menace terroriste est présente au Tchad. Le 21 février, deux militaires tchadiens ont été tués par des hommes du groupe terroriste Boko Haram à la frontière avec le Nigeria. Cette attaque des djihadiste serait l'une des premières en sol tchadien depuis plus de neuf mois.

### **Togo**

Depuis le mois d'août 2017, des manifestations massives se sont tenues dans les grandes villes du pays à l'initiative de l'opposition. Les manifestants exigent des réformes constitutionnelles et institutionnelles et appellent à un retour à la Constitution de 1992. Cette dernière fut modifiée en 2002 par le Président Gnassingbé Eyadema, modification qui lui permit notamment de se présenter pour un nouveau mandat présidentiel. À sa mort en février 2005, le pouvoir fut confié à son fils Faure Gnassingbé qui fut par la suite élu à la présidence en avril 2005 lors d'un scrutin ayant entraîné des violences entre les forces de l'ordre et l'opposition et causé la mort d'une centaine de personnes. Afin de mettre fin à la crise politique postélectorale, les acteurs politiques togolais et la société civile ont signé un *Accord politique global* (APG) le 20 août 2006, accord prévoyant entre autres la révision du cadre électoral et des réformes institutionnelles. La réélection du Président Gnassingbé pour un troisième mandat en avril 2015 a de nouveau provoqué des heurts entre militants de l'opposition et forces de l'ordre. Depuis cette réélection, l'opposition exige que les mesures prévues par l'accord de 2006, notamment celles relatives au rétablissement de la limitation du nombre de mandats, au scrutin à deux tours et au vote de la diaspora, soient mises en œuvre.

## Manifestations et violences

Le 3 août, plusieurs milliers de partisans de l'opposition ont participé à une première marche d'envergure à Lomé pour exiger ces réformes constitutionnelles et institutionnelles. À l'appel du *Parti national panafricain* (PNP), parti d'opposition, des milliers de manifestants ont par la suite investi les rues de Lomé, Anié, Sokodé et Kara le 19 août pour demander le retour à la Constitution de 1992. Ces marches ont donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre causant la mort de deux civils à Sokodé et faisant plusieurs blessés. Des dizaines d'arrestations ont également eu lieu. Une journée « ville morte » a été organisée par l'opposition à Lomé le 25 août. En réponse, plusieurs milliers de partisans du président Gnassingbé ont marché à leur tour dans les rues de Lomé le 29 août pour soutenir le gouvernement.

Les manifestations de l'opposition contre le pouvoir togolais se sont poursuivies au cours de l'automne de façon quasi hebdomadaire. Au début du mois de septembre, ce sont des centaines de milliers de manifestants, dans une dizaine de villes du pays, qui se sont réunis pour réclamer les réformes constitutionnelles et institutionnelles. De nouvelles marches ont eu lieu les 20 et 21 septembre à travers le pays à l'appel de l'opposition. Des partisans du parti au pouvoir se sont simultanément réunis pour exprimer leur appui au Président Gnassingbé. L'opposition s'est de nouveau mobilisée le 4 et le 5 octobre, puis les 17, 18 et 19 octobre, où des affrontements violents avec les forces de l'ordre ont eu lieu à Lomé et à Sokodé alors que le gouvernement avait interdit toute marche dans les rues du pays pendant les jours de semaine. Une dizaine de personnes seraient mortes, dont deux militaires, et une centaine de personnes blessées. Plusieurs villes ont également été privées de connexion Internet en marge des manifestations du mois de septembre et octobre. Les manifestations ont repris à Lomé les 7, 8 et 9 novembre, puis les 16 et 17 novembre et les 29 et 30 novembre, les opposants demeurant mobilisés. Des milliers de manifestants étaient à nouveau dans les rues de la capitale le 2 décembre, puis le 13 décembre, le 16 décembre et le 27 décembre. Des heurts violents avec les forces de l'ordre ont eu lieu lors d'une marche le 28 décembre. Des dizaines de milliers de manifestants sont descendus à nouveau dans les rues de Lomé le 30 décembre. Depuis le début de la crise en août, la mobilisation des opposants ne semble pas s'être essouffée et les manifestations se poursuivent à un rythme régulier. Le 21 janvier, ce sont des milliers de femmes qui ont manifesté à l'appel de l'opposition.

Ces tensions politiques et sociales ont mené le gouvernement togolais à annuler la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) qui devait se tenir à Lomé à la fin du mois de novembre. En outre, plus de 500 Togolais auraient trouvé refuge au Ghana au cours de l'automne afin de fuir la répression des forces de sécurité dans ce contexte de contestation populaire.

## Dialogue politique

Lors d'une rencontre de la *Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest* (CEDEAO) à Niamey le 24 octobre, plusieurs chefs d'État ont appelé le gouvernement togolais à respecter le droit de manifester, à mettre fin aux violences et à ouvrir un dialogue inclusif. Déjà en septembre, le président de la CEDEAO avait encouragé le pouvoir togolais à dialoguer avec l'opposition et à réaliser des réformes constitutionnelles. Au cours du mois de novembre, les autorités togolaises ont ainsi levé l'interdiction des manifestations en semaine et ont annoncé la tenue d'un dialogue politique entre le parti présidentiel et l'opposition. En décembre, le gouvernement togolais a convié les représentants des principaux partis politiques à des consultations afin de recueillir leurs avis et suggestions concernant les

modalités du dialogue. La coalition de l'opposition a toutefois boycotté ces consultations du fait que seuls 5 des 14 partis d'opposition auraient été invités et a dénoncé l'absence de médiations. Or, des efforts de médiation ont depuis été entamés par les présidents ghanéen et guinéen et ont mené l'ouverture d'un dialogue inter-togolais le 19 février à Lomé afin de trouver une solution à la crise. Le dialogue a d'abord permis la libération de 45 détenus, arrêtés à la suite des manifestations, par le Président de la République. Le 23 février, le dialogue fut toutefois suspendu *sine die* en raison d'un blocage sur la question du retour à la Constitution de 1992.

### Projet de réforme constitutionnelle

En septembre, un avant-projet de loi portant sur la réforme constitutionnelle a été adopté par le Conseil des ministres. Le projet de réforme constitutionnelle reprend les principales revendications des protestataires, soit la limitation du nombre de mandats présidentiel et l'instauration d'un scrutin à deux tours. Le texte a été approuvé par les 2/3 des membres de l'Assemblée nationale, l'opposition parlementaire ayant boycotté le vote. Le projet de réforme constitutionnelle n'a toutefois pas obtenu les 4/5 des voix requises par l'article 144 de la Constitution ; il sera donc soumis *de facto* à un vote par référendum « au cours des prochains mois ».

## e. Veille parlementaire

### France

Des élections sénatoriales se sont tenues le 24 septembre afin de renouveler au suffrage indirect la moitié des 348 sièges de la chambre haute du Parlement français. Le groupe *Les Républicains* a obtenu le plus grand nombre de sièges et conserve sa majorité au Sénat.

### Gabon

Alors que les élections législatives devaient se tenir le 29 juillet 2017 après un premier report, elles ont à nouveau été repoussées par la Cour constitutionnelle pour permettre la mise en œuvre des réformes électorales et institutionnelles proposées lors du dialogue politique mis en place par le Président Ali Bongo au printemps 2017. Les élections devraient se tenir d'ici avril 2018.

### Mauritanie

Le projet de révision constitutionnelle, entraînant notamment la suppression du Sénat, a été approuvé par près de 86 % de la population lors du référendum tenu le 5 août dernier. Le taux de participation s'est élevé à 53,7 %.

### République tchèque

Lors des élections législatives des 20 et 21 octobre 2017, le parti populiste ANO, mené par l'homme d'affaires Andrej Babis, a remporté 29,6 % des suffrages exprimés devant les libéraux du *Parti démocratique civique* (ODS) à 11,3 %. Le 12 janvier avait ensuite lieu le premier tour de l'élection présidentielle. Le Président sortant, Milos Zeman, a obtenu 38,98 % des suffrages. Lors du second tour les 26 et 27 janvier, il a remporté l'élection avec 51,5% des voix. Il affrontait le candidat pro-européen Jiri Drahos.

## Rwanda

Lors de l'élection présidentielle tenue le 4 août 2018, le Président sortant Paul Kagamé, du *Front patriotique rwandais* (FPR), a obtenu 98,79 % des voix. Il a prêté serment le 19 août pour son troisième mandat présidentiel de sept ans.

## Sénégal

Les élections législatives ont eu lieu le 30 juillet 2017. La coalition de la majorité présidentielle a obtenu 49,48 % des suffrages exprimés et 125 sièges sur 165. En septembre, les députés ont reconduit M. Moustapha Niasse au poste de Président de l'Assemblée nationale.